Nations Unies S/PV.6706



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6706e séance

Mardi 24 janvier 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Ebrahim	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-21355 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'Islande, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, de la Libye, de la Malaisie, de la Norvège, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de Sri Lanka, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 23 janvier 2012, qui sera publiée sous la cote S/2012/56 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 24 janvier 2012 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

Il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Fernandez-Taranco.

M. Fernandez-Taranco (*parle en anglais*) : Après 15 mois d'absence de pourparlers directs, j'ai le plaisir d'annoncer que les négociateurs israéliens et palestiniens se sont rencontrés le 3 janvier à Amman, sous les auspices du Roi Abdallah et du Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Judeh, et en présence des envoyés du Quatuor et de son représentant, Tony Blair. Depuis cette première réunion, une série de pourparlers directs préparatoires ont été organisés sous l'égide de la Jordanie. Les parties ont commencé à discuter des questions importantes liées au territoire et à la sécurité, conformément à la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011. Elles examinent également les moyens de rétablir la confiance et de créer un environnement propice au succès de ces pourparlers.

Le Secrétaire général a félicité les dirigeants palestiniens et israéliens de ces premières avancées importantes, et a exprimé sa gratitude à S. M. le Roi Abdallah de Jordanie pour l'initiative qu'il a prise de faciliter la tenue des pourparlers en vue de donner un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient. Le Secrétaire général, qui se trouvait au Liban il y a 10 jours, se rendra à nouveau bientôt dans la région pour appuyer la recherche de la paix.

Nous gardons l'espoir que les réunions préparatoires entre les négociateurs israéliens et palestiniens se poursuivront et aboutiront à terme à des négociations sérieuses fondées sur des propositions détaillées sur les questions liées au territoire et à la sécurité, pour parvenir à un accord en faveur d'une solution des deux États d'ici à la fin de l'année, comme l'a recommandé le Quatuor. À brève échéance, il est essentiel que les actes de provocation cessent, comme le préconise le Quatuor, et que des progrès rapides soient faits pour établir la confiance entre les parties et soutenir ces pourparlers qui démarrent à peine.

Ni la communauté internationale ni les parties ne peuvent se permettre de laisser passer cette occasion.

Le Secrétaire général continue d’exhorter les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de sens politique, de courage et de détermination pour parvenir à un accord de paix historique répondant aux aspirations légitimes des deux parties.

Malheureusement, des mesures prises sur le terrain continuent d’alimenter les tensions. Les activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se sont poursuivies durant la période à l’examen, comme l’a indiqué la semaine dernière la Secrétaire générale adjointe, Mme Amos, lorsqu’elle a rendu compte de la situation actuelle au Conseil. Les violences entre les colons israéliens et les Palestiniens demeurent inquiétantes. Le 25 décembre, une Israélienne a été blessée après que son véhicule ait été la cible de jets de pierres près d’Hébron. Le 9 janvier, sept Palestiniens ont été arrêtés par les Forces de défense israéliennes (FDI) près de Ramallah pour avoir jeté des pierres et des cocktails Molotov contre des véhicules sur la route 443 qui traverse les territoires occupés. Des colons ont blessé 12 Palestiniens, dont quatre enfants. Trois enfants palestiniens ont été renversés et blessés par des véhicules israéliens à Hébron et à Naplouse entre le 10 et le 12 janvier. Le 11 janvier, une mosquée située près de la ville palestinienne de Salfit a été profanée et couverte d’inscriptions « prix à payer » en hébreu, un acte en rapport avec le démantèlement d’une implantation sauvage. Des attaques de colons contre des vergers palestiniens ont également fait des blessés et plus d’une centaine d’arbres appartenant à des Palestiniens ont été déracinés.

Durant la période à l’examen, les autorités israéliennes ont démoli des structures liées à un certain nombre d’implantations non autorisées. La démolition de ces implantations sauvages est un des engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route. Néanmoins, en parallèle, de nouvelles initiatives visant à légaliser de manière rétroactive certaines implantations sauvages ont été présentées par le Gouvernement et à la Knesset. Les autorités israéliennes ont également démoli 88 structures palestiniennes dans différents endroits de Cisjordanie au cours de la période considérée, dont sept à Jérusalem-Est, justifiant cette décision par l’absence de permis de construire. Vingt et un logements et 25 structures liées à l’eau ont notamment été démolis.

Invoquant des questions de sécurité, les Forces de défense israéliennes ont mené 336 opérations en Cisjordanie occupée au cours desquelles 74 Palestiniens, dont 3 enfants, ont été blessés et 273 arrêtés. Deux soldats des FDI ont également été blessés. Les FDI ont arrêté neuf Palestiniens qui auraient été en possession d’armes et de munitions illicites. Le 4 janvier, les FDI ont blessé par balle un Palestinien à un point de contrôle près de Bethléem. Le 22 janvier, au poste de contrôle de Qalandia, des soldats des FDI ont blessé un Palestinien, sur lequel ils avaient tiré, parce que, d’après eux, il tenait un objet métallique.

Autre fait inquiétant, plusieurs membres du Conseil national palestinien ont été arrêtés par les forces de sécurité israéliennes. Le 19 janvier, deux membres du Hamas siégeant au Conseil national palestinien, dont le Président du Conseil, Aziz Dweik, ont été arrêtés. Le 23 janvier, les forces de sécurité israéliennes sont entrées dans les locaux du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Jérusalem et ont placé en détention les deux autres membres du Conseil national palestinien qui y avaient trouvé refuge depuis juillet 2010. La nuit dernière, un autre membre du Hamas siégeant au Conseil national palestinien a été arrêté chez lui à Ramallah. Deux autres membres du Conseil national palestinien avaient été arrêtés dans les locaux du CICR et transférés à Ramallah en 2011. Le négociateur palestinien a par la suite remis une lettre à son homologue israélien, dénonçant la détention du Président du Conseil national palestinien, faisant référence de manière générale aux prisonniers palestiniens détenus en Israël et appelant à leur libération. Nous estimons inquiétantes les informations selon lesquelles les autorités israéliennes auraient placé M. Dweik, et peut-être d’autres personnes, en détention administrative.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué de maintenir l’ordre dans les zones de Cisjordanie contrôlées par l’Autorité palestinienne. Le 29 décembre, les forces de sécurité palestiniennes ont saisi et désamorcé un engin explosif improvisé et, le 6 janvier, ils ont arrêté à Hébron huit Palestiniens pour des infractions pénales. Le 14 janvier, des pompiers palestiniens ont éteint un incendie, un bus israélien circulant au sud d’Hébron ayant pris feu, et ont évacué des passagers israéliens. Nous tenons également à rappeler aux parties l’engagement qu’elles ont pris au titre de la Feuille de route de mettre fin aux provocations. À cet égard, nous avons pris note avec préoccupation de la déclaration faite le 9 janvier par le mufti de l’Autorité palestinienne.

L’Autorité palestinienne continue de renforcer ses institutions qui, en avril 2011, avaient déjà atteint un niveau de fonctionnement digne du gouvernement d’un État. Toutefois, le 16 janvier, lors d’une réunion avec le Coordonnateur spécial, M. Serry, le Premier Ministre, M. Fayyad, s’est dit extrêmement préoccupé par la situation financière de l’Autorité palestinienne. En 2011, l’aide budgétaire directe n’a atteint que 742 millions de dollars sur le montant d’un milliard de dollars attendu. Un déficit constant pourrait nuire aux progrès remarquables accomplis dans le cadre du programme d’édification de l’État. L’ONU encourage les donateurs à verser leurs contributions pour 2012 le plus tôt possible.

Il y a eu un ralentissement de la croissance économique au troisième trimestre de 2011, avec une croissance de 0,5 % seulement par rapport au trimestre précédent. Cela représente cependant toujours une hausse de 12 % par rapport au troisième trimestre de 2010. Au cours du troisième trimestre de 2011, l’économie réelle de la Cisjordanie a reculé de 0,3 % alors que la bande de Gaza a connu un essor économique de 2,6 % en termes réels. La structure du produit national brut, aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, indique une concentration constante de l’activité économique dans les secteurs non marchands, y compris certains services, l’administration publique et la construction. Pour assurer une croissance soutenue, il faudra élargir la base de production et le secteur marchand. Il sera essentiel de prendre des mesures supplémentaires et de lever les obstacles à l’accès au marché pour soutenir la croissance, notamment dans les secteurs industriel, minier et agricole.

Des manifestations ont continué d’avoir lieu chaque semaine en Cisjordanie pour protester contre la barrière, qui s’écarte du tracé de la Ligne verte en violation de l’avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2004. Des affrontements avec les Forces de défense israéliennes ont fait 28 blessés parmi les Palestiniens; et un soldat israélien a été blessé par des jets de pierres.

S’agissant maintenant de la situation à Gaza, au total, 29 roquettes et 12 obus de mortier ont été tirés depuis Gaza et ont atteint Israël sans faire de victimes ni de dégâts. Les Forces de défense israéliennes ont effectué 6 incursions et 10 frappes aériennes à Gaza, tuant 4 activistes palestiniens et en blessant 7 autres; 15 civils palestiniens ont également été blessés. Nous condamnons dans les termes les plus vifs tout tir aveugle en direction de zones civiles et exhortons Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Les obligations de protection des civils au titre du droit international humanitaire doivent être respectées. Il est essentiel de maintenir le calme pour améliorer les conditions de vie de la population à Gaza.

Nous continuons d’appeler à la levée du blocus en application de la résolution 1860 (2009). À court terme, nous pensons que l’autorisation de toutes les importations de matériaux de construction relancerait l’économie formelle à Gaza et permettrait de mener des activités de construction indispensables. Il faut faire en sorte que les exportations, y compris les transferts vers la Cisjordanie et Israël, reprennent normalement. Ces changements pourraient être apportés en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d’Israël en matière de sécurité et pourraient améliorer considérablement les conditions de vie de nombreux habitants de Gaza. Nous continuerons de travailler avec le Gouvernement israélien et l’Autorité palestinienne à cet égard.

À ce jour, l’ONU a obtenu des autorisations pour des activités d’un montant total de 270 millions de dollars environ nécessitant des matériaux de construction toujours classés comme produits à double usage. Néanmoins, trois projets de construction de logement essentiels de l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, d’un montant total de plus de 60 millions de dollars, n’ont toujours pas été approuvés. Les factions continuent à s’employer à faire avancer la réconciliation palestinienne. Des représentants du Fatah et du Hamas se sont réunis de nouveau au Caire le 21 décembre. Le 14 janvier, la Commission électorale centrale palestinienne a été autorisée à rouvrir ses bureaux à Gaza.

Nous continuons d’appuyer l’unité palestinienne dans le cadre des engagements pris par l’Organisation de libération de la Palestine (OLP), des positions du Quatuor et de l’Initiative de paix arabe.

Je voudrais maintenant passer à la situation au Liban. Du 13 au 15 janvier, le Secrétaire général s’est rendu au Liban où il s’est entretenu avec le Président Sleiman, le Premier Ministre Mikati et le Président du Parlement, M. Berri, ainsi qu’avec nombre de représentants de partis libanais. Le Secrétaire général s’est également rendu au siège de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à Naqoura, en appui à la mission et à l’action des soldats de la paix de

la FINUL qui jouent un rôle central s'agissant de préserver le calme le long de la Ligne bleue.

Dans ses échanges avec ses interlocuteurs libanais, le Secrétaire général a réaffirmé l'attachement indéfectible de l'Organisation des Nations Unies à la stabilité et à la sécurité du Liban, ainsi que la nécessité pour le Liban de s'acquitter de toutes ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a vivement encouragé les efforts du Président Sleiman en vue de la reprise du dialogue national, notamment l'action qu'il mène pour progresser dans l'élaboration d'une stratégie nationale de défense afin de régler la question des armes qui ne se trouvent pas sous le contrôle de l'État.

Un certain nombre d'atteintes à la sécurité ont eu lieu au cours de la période considérée, montrant ainsi la fragilité et la vulnérabilité persistantes de la situation dans les zones d'opérations de la FINUL. Le 19 décembre, quatre roquettes ont été trouvées et ensuite déplacées par l'armée libanaise près de Wadi Khancha. Une enquête ouverte à ce sujet par la FINUL est en cours. Le 28 décembre, une explosion, la troisième depuis la mi-novembre, a eu lieu à Tyre devant un restaurant, provoquant de légers dégâts. Les autorités libanaises enquêtent sur ces explosions. Tous ces incidents viennent en violation de la résolution 1701 (2006), car elles indiquent que des armes non autorisées et du matériel connexe se trouvent dans la zone d'opérations de la FINUL.

Les enquêtes concernant les tirs de roquettes qui ont visé Israël le 29 novembre et le 11 décembre et l'attaque contre le personnel de la FINUL le 9 décembre près de Tyre sont toujours en cours. La FINUL, en coopération avec l'armée libanaise, a intensifié ses activités opérationnelles et maintient un degré élevé de vigilance afin de prévenir toute activité hostile.

En violation constante de la résolution 1701 (2006), les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies quasiment tous les jours au cours de la période considérée.

La situation le long de la frontière syro-libanaise reste préoccupante. Le 27 décembre, trois ressortissants libanais ont été tués et un autre blessé dans la région de Wadi Khaled par des tirs provenant du côté syrien de la frontière. Le Président Sleiman a condamné ces meurtres et demandé qu'une enquête soit ouverte. Le 21 janvier, un pêcheur libanais de 16 ans a été tué en mer, au large d'Arida, à la frontière libano-syrienne. Deux autres pêcheurs ont été détenus, puis relâchés, par les forces de sécurité syriennes.

L'Organisation des Nations Unies continue de surveiller l'afflux de refugiés syriens au Liban. Au 13 janvier, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les refugiés (HCR) et le Gouvernement avaient enregistré plus de 5 660 refugiés syriens au Liban. L'augmentation sensible de leur nombre est due pour une grande part à un enregistrement accru auprès du HCR et du Gouvernement. L'ONU continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement libanais pour coordonner l'appui fourni aux déplacés.

Pendant son séjour au Liban, le Secrétaire général a également participé à une conférence sur la réforme et les transitions démocratiques dans le monde arabe, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Dans la déclaration liminaire qu'il a faite à cette occasion, le Secrétaire général a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était fermement déterminée à aider les pays arabes à mener à bien les transitions engagées. Le Secrétaire général a de nouveau demandé sans ambages au Président Al-Assad de mettre un terme à la violence et aux assassinats.

Depuis plus de 10 mois maintenant, la Syrie est en proie à une crise politique violente, avec au quotidien un nombre croissant de morts. Les ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe se sont réunis au Caire le 22 janvier et adopté une résolution qui propose un plan politique assorti d'échéances précises pour le règlement de la crise en Syrie. Le plan demande que la violence et les assassinats cessent. Il rappelle aux autorités syriennes les obligations qu'elles ont de retirer toutes leurs forces militaires des villes et des centres urbains, de libérer tous les prisonniers, de garantir la liberté de manifester pacifiquement et de donner un plein accès sans entraves aux organisations de la Ligue arabe et aux médias arabes et internationaux à tout le territoire.

Le plan appelle aussi les autorités syriennes et l'opposition à engager sérieusement le dialogue sous l'égide de la Ligue arabe, dans l'objectif de former un gouvernement d'unité nationale de transition chargé de superviser une transition pacifique vers un système politique démocratique et pluraliste. La résolution de la Ligue des États arabes prévoit que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Président du Comité de la Ligue des États arabes pour la Syrie tiennent le

Conseil informé et sollicitent son soutien. Les ministres de la Ligue des États arabes ont aussi décidé de prolonger d'un mois la mission des observateurs arabes et demandé à M. Elaraby de poursuivre sa coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin qu'une assistance soit fournie à la mission d'observateurs de la Ligue des États arabes. Les autorités syriennes ont rejeté la résolution, qu'ils ont qualifiée d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Syrie dans l'intention d'ouvrir la voie à l'ingérence étrangère.

Il est urgent que cesse la violence et les violations des droits de l'homme et que soit lancé en Syrie un processus politique crédible et ouvert à tous dirigé par les Syriens, en vue de répondre efficacement aux aspirations légitimes du peuple syrien et de garantir le plein exercice de ses libertés fondamentales. Nous espérons que la communauté internationale agira de façon concertée et cohérente pour appuyer les efforts en cours pour un règlement pacifique de la crise.

S'agissant de nouveau du processus de paix au Moyen-Orient, je voudrais terminer en réaffirmant notre détermination à contribuer aux pourparlers en cours, à aider les parties à renforcer la confiance mutuelle et à formuler des propositions concrètes sur le territoire et la sécurité. Une volonté politique est requise pour faire en sorte que le processus aille de l'avant avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux. Comme le Secrétaire général l'a rappelé à Beyrouth, la solution des deux États n'a que trop tardé. Le statu quo ne peut que créer d'autres conflits. Nous devons nous acquitter de notre part de responsabilité pour réaliser une paix durable qui mettra fin à l'occupation et au conflit et qui réalisera les aspirations légitimes de chacun.

Les parties doivent maintenant redoubler d'effort pour régler toutes les questions relevant du statut final, mettre fin au conflit et créer un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix avec un Israël sécurisé, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (*parle en anglais*) : Au nom de la Palestine, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que l'Afrique du Sud, pays ami, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de votre direction avisée du Conseil. Nous sommes honorés que vous soyez venu présider cette importante séance aujourd'hui. Nous remercions aussi la Fédération de Russie de la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil en décembre.

Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé aujourd'hui.

Je tiens aussi à renouveler aujourd'hui les plus chaleureuses félicitations de la Palestine aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, les pays amis que sont l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo, qui sont également membres du Mouvement des pays non alignés et qui viennent ainsi se joindre au groupe du Mouvement des pays non alignés au Conseil. Nous sommes convaincus de leur attachement au respect des dispositions de la Charte, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, et nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs importantes responsabilités.

Je transmets également les profonds remerciements de la Palestine aux membres dont le mandat a pris fin en décembre dernier, nos amis du Brésil, de Bosnie-Herzégovine, du Gabon, du Nigéria, et du Liban – le représentant arabe au Conseil de sécurité –, qui ont tous servi avec dévouement la cause de la paix et de la sécurité, notamment sur la question de Palestine.

Nous sommes reconnaissants des efforts qu'ils ont déployés pendant leur mandat pour soutenir les droits du peuple palestinien et parvenir à un règlement juste, durable et pacifique du conflit israélo-palestinien, et notamment concernant la légitime et respectable demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, dont reste saisi le Conseil de sécurité en attendant la recommandation qui doit suivre la présentation du rapport du Comité d'admission de nouveaux membres le 11 novembre 2011. À cet égard, je tiens à réaffirmer notre conviction que la reconnaissance de l'État de Palestine constitue un véritable investissement dans la solution de paix des deux États. Nous réitérons notre plus profonde gratitude à tous les États qui ont reconnu la Palestine, y compris ceux qui ont tout dernièrement étendu cette reconnaissance dans différentes parties du monde.

Le début d'une nouvelle année est porteur de nouveaux espoirs et d'engagements renouvelés. Envers

et contre tout, le peuple palestinien, avec sa résilience habituelle, garde l'espoir que cette année apportera la liberté, la justice, la paix, la dignité et la sécurité tant attendues à sa patrie. Avec l'appui de la communauté internationale, il continue de lutter pour ses droits inaliénables, dont le droit à l'autodétermination et le droit au retour. Il demeure convaincu que la justice et l'état de droit l'emporteront et espère que cette année sera celle qui signera la fin de l'occupation israélienne et l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La direction palestinienne continue de n'épargner aucun effort pour la paix. Malgré les nombreux obstacles que dresse Israël, la Puissance occupante, sur la voie de la paix, la Palestine a pleinement coopéré avec les efforts actuellement déployés par le Quatuor pour promouvoir la solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967, et a fait pour sa part des propositions détaillées sur les frontières et la sécurité, comme le demandait le Quatuor. Nous tenons à saluer la Jordanie pour l'initiative prise par S. M. le Roi Abdallah II de relancer le processus de paix en souffrance, et nous affirmons que la Palestine s'est engagée de bonne foi dans ce processus, sur la base de positions de compromis historique ancrées dans le droit et la justice internationales.

De plus, nous poursuivons nos efforts en vue de promouvoir la réconciliation palestinienne sur la base de nos intérêts et aspirations nationaux légitimes et des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous espérons bientôt rétablir l'unité de notre peuple et de notre terre, et sommes reconnaissants de l'appui que nous apportent à cet égard l'Égypte, nos frères arabes et les autres membres concernés de la communauté internationale.

Toutefois, la situation sur le terrain, en dépit de ces faits positifs, reste épouvantable et en totale contravention avec toutes les normes juridiques, ce qui compromet tout effort de paix. Plutôt que de faire le nécessaire pour mettre un terme à l'occupation, Israël ne fait que la fortifier, provoquer ainsi de nouvelles souffrances humaines et prolonger le conflit. Sa campagne d'implantation de colonies, délibérément menée en violation de la quatrième Convention de Genève, des résolutions des Nations Unies, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et de la Feuille de route, et au mépris des appels de la communauté internationale exigeant son arrêt complet, s'est avérée particulièrement destructrice.

En 2011, selon les révélations de l'organisation israélienne La paix maintenant, les activités de colonisation israéliennes sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ont encore dépassé celles de toutes les années précédentes, engendrant sur le terrain des milliers de situations illégales : de l'expansion des colonies de peuplement existantes à la construction de nouvelles colonies, de la construction du mur et des routes réservées aux Israéliens à la confiscation de terres et à la destruction de maisons, et de la création de centaines de postes de contrôle et de barrages routiers au déplacement de Palestiniens, en passant par l'agression abominable de civils palestiniens et de leurs biens par des colons, et que laisse faire Israël, rien de cela n'a cessé, pas même un seul jour.

Des rapports publiés récemment par l'organisation La paix maintenant, confirmés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et cités pendant l'importante séance d'information du Conseil de sécurité, la semaine dernière, par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, attestent de l'intensité et des conséquences extrêmement délétères des politiques de colonisation israéliennes sur le peuple palestinien, la contiguïté des terres palestiniennes, les conditions humanitaires et les perspectives de paix.

De fait, les activités d'implantation israéliennes ont augmenté d'au moins 20 % au cours de l'année écoulée, avec le lancement de la construction de 1 850 logements et la poursuite des travaux sur 3 500 logements au moins, en 2011, dans 142 colonies de peuplement illégales et autres prétendus avant-postes en Cisjordanie. La campagne d'implantation de colonies a été à son comble à Jérusalem-Est et dans sa périphérie, et dans la vallée du Jourdain au cœur du territoire, ainsi que dans d'autres zones regroupées sous l'appellation « zone C », ce qui correspond à une surface d'au moins 62 % des terres où la Puissance occupante interdit une présence palestinienne officielle.

La Puissance occupante poursuit ses mesures illégales visant à judaïser Jérusalem-Est et à en modifier la démographie, le caractère, l'identité et le patrimoine palestiniens, arabes, musulmans et chrétiens. Les activités de colonisation, les démolitions de maisons, la révocation de permis de résidence, la fermeture d'institutions palestiniennes, la transformation de quartiers palestiniens en ghettos murés, les excavations et d'innombrables autres

mesures approfondissent la crise à Jérusalem-Est, qu'ils isolent toujours davantage de son environnement naturel palestinien au nord et au sud, en endommageant son tissu socioéconomique et culturel, et en alimentant les tensions et les susceptibilités religieuses dans la ville.

Dans la vallée du Jourdain, Israël continue de saisir de vastes parcelles de terrain palestinien, de détruire des maisons, des puits et des fermes et de déplacer des centaines de familles palestiniennes, qui s'ajoutent aux centaines de milliers déjà déplacées. Depuis 1967, on estime que la population a été réduite de plus de 300 000 personnes à seulement 56 000 actuellement. Dans le reste du monde, on qualifie de tels déplacements de nettoyage ethnique. La communauté des Bédouins palestiniens, une population autochtone composée en majorité de réfugiés, dont les moyens d'existence et de subsistance sont liés à la terre, ont été particulièrement durement frappés par ces mesures illégales. Ce n'est pas un hasard si la plupart des terres dont les Bédouins sont expulsés par la force sont liées à l'expansion planifiée de colonies de peuplement et à d'autres activités de colonisation visant à faire progresser l'annexion illégale, de facto, des terres palestiniennes.

La terreur et les crimes pratiqués par les colons israéliens sont également en progression, avec un accroissement record de 40 % des attaques l'année dernière et de 165 % depuis 2009. Ces derniers temps, les attaques et provocations délibérées ont entraîné des passages à tabac, des meurtres et des voies de fait sur des civils palestiniens, dont des enfants et des bergers âgés, ainsi que la destruction et la vandalisation de maisons, de véhicules, de terres agricoles et d'oliveraies, et la déprédation et l'incendie de nombreuses mosquées et églises.

Tous ces actes se commettent sous les yeux et avec la protection des forces d'occupation israéliennes, tandis que les auteurs de ces crimes ne sont jamais, ou presque, tenus d'en répondre. Ces attaques déplorables ne sont pas des incidents isolés : ils s'inscrivent au contraire dans un programme délibéré par lequel les colons extrémistes et les soutiens qu'ils ont au sein du Gouvernement terrorisent le peuple palestinien, en rendent la vie insupportable et les expulsent de leurs terres.

Dans la bande de Gaza, la population civile palestinienne continue de souffrir en raison des politiques illégales de la Puissance occupante, particulièrement des graves effets du blocus terrestre, aérien et maritime d'Israël. Les conditions humanitaires restent critiques, les plus vulnérables souffrant des affres de la pauvreté, d'un taux de chômage élevé et de l'insécurité alimentaire. En outre, trois années ont passé depuis l'agression militaire perpétrée contre Gaza et Israël continue de se dérober à ses responsabilités dans les crimes de masse perpétrés contre le peuple palestinien et à faire obstruction aux travaux de reconstruction et de remise en état nécessaires à la restauration des communautés, de l'infrastructure, de l'économie et des vies détruites par cette agression. Dans ce contexte, nous tenons à saluer les efforts remarquables consentis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour venir en aide aux réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza et dans toutes ses autres zones d'opérations en cette période critique. Une fois de plus, nous demandons qu'Israël rende des comptes pour les crimes qu'il a commis à l'encontre du peuple palestinien et lève intégralement le blocus imposé à la bande de Gaza.

À cet égard, Israël, en tant que Puissance occupante, est tenu, en vertu du droit international, de protéger la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, mais il apparaît clairement qu'il n'assume pas cette responsabilité. En plus des mesures de colonisation et de châtiment collectif que j'ai déjà mentionnées, cette position se traduit par les raids militaires violents menés par la Puissance occupante et par la poursuite des arrestations de civils palestiniens, y compris des enfants. Du fait de ces arrestations, des milliers de Palestiniens sont détenus injustement dans les prisons israéliennes, notamment plusieurs représentants élus, dont certains viennent récemment d'être une nouvelle fois arrêtés. Cette situation se traduit également par l'usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques par Israël, qui blesse et tue des Palestiniens innocents qui défendent leur terre et les droits de leur peuple, comme par exemple Mustafa Tamimi, âgé de 28 ans, le 9 décembre 2011.

Par conséquent, nous demandons à la communauté internationale, en particulier aux Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, de protéger le peuple palestinien, conformément à l'obligation d'assurer la protection de tous les civils en période de conflit armé. À cet égard, je voudrais informer le Conseil que le Mouvement des pays non alignés a demandé à son président de prier la

Suisse, en sa qualité de dépositaire, de prendre les mesures qui s'imposent, conformément aux résolutions pertinentes, pour convoquer une conférence des Hautes Parties contractantes afin de faire appliquer la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Nous soulignons que cette conférence sera très utile pour déterminer les mesures à prendre pour garantir le respect de la loi et faire pression sur Israël afin qu'il mette un terme à ses pratiques illégales et s'acquitte de ses obligations.

Les chances d'appliquer la solution des deux États s'amenuisent avec chaque centimètre carré de territoire palestinien saisi par la Puissance occupante, chaque logement construit dans les colonies, chaque colon israélien réinstallé, chaque mur érigé, chaque maison démolie et chaque famille palestinienne expulsée. La colonisation et les terribles châtiments collectifs imposés par Israël au peuple palestinien sapent rapidement les espoirs et la conviction qu'une paix fondée sur la solution des deux États est possible, solution à laquelle les Palestiniens ont adhéré et en faveur de laquelle la communauté internationale s'est engagée et a beaucoup investi.

Pourtant le Gouvernement israélien continue de déclarer frénétiquement que ses activités de colonisation ne sont pas le principal obstacle à la paix, comme l'a réitéré il y a quelques jours l'Ambassadeur israélien auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui, contre toute logique et sans le moindre tact, a affirmé que le principal obstacle à la paix était le fait que les Palestiniens revendiquent la liberté, la justice et leurs droits fondamentaux – surtout le droit au retour. Cette déclaration suscite la question suivante : en quoi la colonisation illégale des terres palestiniennes est-elle favorable à la réalisation d'une solution des deux États en vertu de laquelle un État palestinien indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, doit coexister avec Israël sur la base des frontières de 1967? Quel type de solution de paix, de solution des deux États Israël a-t-il en tête lorsqu'il poursuit ses activités de colonisation et continue de voler les terres palestiniennes situées au-delà de la Ligne verte? De toute évidence, il ne s'agit pas de la même vision de paix que celle énoncée et recherchée par le Conseil, le Quatuor et la communauté internationale dans son ensemble. Il ne s'agit certainement pas non plus de la même vision que celle qui nous a rassemblés autour de la table des négociations à Amman.

Si on n'y met pas un terme, les activités menées par Israël dans le territoire palestinien occupé auront pour effet de rendre impossible la réalisation de la solution des deux États et de renforcer le bien-fondé d'autres options. On ne saurait donc trop insister sur l'urgence de faire cesser cette campagne illégale. Ce serait certes un acte de bonne volonté qui donnerait de la crédibilité aux efforts de paix, mais c'est surtout une obligation qu'Israël est tenu d'honorer en vertu du droit et de la Feuille de route, document qu'Israël ne peut pas continuer à appliquer de façon sélective sans être mis face à ses responsabilités.

La sincérité d'Israël s'agissant de son attachement à la paix ne peut pas être mesurée sur la base de beaux discours en faveur de la paix ou de la présence de ses négociateurs à la table des négociations. Elle doit être mesurée à l'aune des actes d'Israël. Lorsque les négociateurs se présentent à la table des négociations sans une once de bonne foi ni aucune proposition tangible pour la paix et lorsqu'Israël continue de se conduire de manière trompeuse et belliqueuse dans le territoire palestinien occupé, nous devons nous demander si Israël aspire vraiment à la paix juste et durable que nous recherchons : une paix fondée sur les résolutions de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

Depuis des décennies, le conflit israélo-palestinien place le Conseil de sécurité devant ses responsabilités au titre de la Charte. Malgré cela, le Conseil est demeuré paralysé, incapable de faire son devoir et il a laissé le conflit s'envenimer, avec de multiples conséquences sur le plan politique, humanitaire et de la sécurité. Nous demeurons convaincus qu'obliger Israël à répondre de ses crimes est le seul moyen de mettre fin à ces activités illégales, d'empêcher que la situation ne se détériore davantage et de donner une chance à la paix. Nous demandons donc une fois de plus au Conseil de prendre des mesures fermes qui feraient clairement comprendre à Israël, Puissance occupante, qu'il doit immédiatement cesser ses activités illégales et respecter les paramètres du processus de paix fixés depuis longtemps.

Le peuple palestinien et ses dirigeants restent attachés à une solution pacifique et aux négociations de paix. En outre, nous restons convaincus que le droit international et le système des Nations Unies sont des piliers fondamentaux dans nos efforts pour trouver une solution juste à la question palestinienne sous tous ses aspects, y compris le problème des réfugiés

palestiniens, mettre fin au conflit israélo-palestinien et recouvrer notre liberté et nos droits. C'est pourquoi nous poursuivrons nos efforts au sein de l'Assemblée générale et des autres organes compétents de l'ONU pour concrétiser ces aspirations et demandons à cet égard l'appui ferme et précieux de tous les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité depuis le début de l'année, je voudrais féliciter les cinq nouveaux membres du Conseil de leur élection. Je leur souhaite à tous bonne chance pour affronter les débats parfois houleux qui se tiennent dans cette salle.

Nous sommes réunis dans cette salle au moment où retentit la sonnette d'alarme. Plus que jamais, il est clair que l'Iran met tout en œuvre pour fabriquer une arme nucléaire. Il s'agit là de la menace la plus grave qui pèse sur la sécurité du monde entier. Il faut agir tout de suite. Demain, il sera trop tard. Les enjeux sont considérables. Le prix de l'inaction est trop élevé.

Les derniers rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) prouvent au-delà de tout doute possible que l'Iran met en œuvre un programme d'armement nucléaire, et que celui-ci progresse rapidement. Tout récemment, l'Iran a annoncé qu'il allait enrichir l'uranium à 20 % dans sa centrale nucléaire de Qom. Il n'y a aucune justification civile plausible à une telle mesure. Cette décision est une violation flagrante de nombreuses résolutions de ce conseil et elle rapprochera considérablement l'Iran de la production d'uranium hautement enrichi, de qualité militaire.

Tous les Membres de l'ONU – et en particulier ceux qui siègent au Conseil – devraient en perdre le sommeil, se demandant ce qu'il adviendrait si l'arme la plus dangereuse du monde se trouvait aux mains du régime de Téhéran. Seule la pression d'une communauté internationale unie peut arrêter l'Iran dans sa marche vers la fabrication d'armes nucléaires. Le prix politique et économique que l'Iran devra payer doit être clair. Israël salue les mesures prises récemment par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres à cet égard. Même si ces mesures sont très importantes, nous devrons néanmoins les apprécier en fonction de leurs résultats. Il est temps que le reste de la communauté internationale et le Conseil rejoignent ces efforts.

Nous sommes réunis aujourd'hui après une année de tourmente au Moyen-Orient. De grands défis se dressent à l'horizon. Les populations revendiquent leur dignité et leur liberté après des décennies d'oppression. L'extrémisme menace les sociétés fragiles. Les droits de l'homme continuent d'être foulés aux pieds. Les troubles ont ébranlé les fondements de l'ordre politique du détroit de Gibraltar au golfe Persique en passant par la mer Caspienne. Et quelle question le Conseil de sécurité juge-t-il plus urgent d'examiner à l'occasion de son débat mensuel sur le Moyen-Orient? Contre toute attente, il s'agit de l'état des demandes de permis de construire en Cisjordanie. Lors des deux derniers exposés mensuels du Secrétariat, Jérusalem ou la Cisjordanie ont été passées au crible alors que des pays tout entiers du Moyen-Orient où tous les jours des personnes sont tuées, réprimées ou torturées ne font même pas l'objet d'une mention. C'est la logique la plus absurde. Que je sois bien clair. Le règlement du conflit israélo-palestinien est intrinsèquement important, pour que Palestiniens et Israéliens puissent vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité, mais l'allocation inappropriée du temps, de l'énergie et des ressources du Conseil de sécurité nuit à sa crédibilité.

Combien de fois les membres du Conseil – et beaucoup d'autres – ont répété que le conflit israélo-palestinien était le conflit central du Moyen-Orient et que le règlement de ce conflit était la solution de tous les autres conflits de la région? Aujourd'hui, cette déclaration semble bien ridicule. Il est évident que les conflits au Yémen, en Syrie, en Égypte, au Bahreïn et autres conflits au Moyen-Orient n'ont rien à voir avec Israël. La répétition constante de cette déclaration ne la rend pas plus vraie. Et combien de fois les membres du Conseil – et beaucoup d'autres – ont répété que les colonies de peuplement sont le principal obstacle à la paix? La répétition de cette déclaration ne la rend pas plus vraie non plus.

Le principal obstacle à la paix, ce ne sont pas les colonies de peuplement. Le principal obstacle à la paix est le fameux « droit au retour ». Vous n'entendrez jamais les dirigeants palestiniens dire « deux États pour deux peuples ». Si vous les entendez dire « deux États pour deux peuples », appelez immédiatement mon bureau. Appelez-moi en PCV si cet événement sans précédent se produit! Personne ne les entendra dire « deux États pour deux peuples » car aujourd'hui, les dirigeants palestiniens réclament un État indépendant,

mais demandent avec insistance que leur peuple retourne dans l'État juif. Ce serait la destruction d'Israël.

Nous n'accepterons jamais l'idée qu'Israël soit envahi par des millions de Palestiniens. La communauté internationale le sait. Les dirigeants palestiniens le savent. Mais le peuple palestinien ne l'entend pas. Dans un sondage effectué en novembre dernier par le Centre palestinien pour l'opinion publique, 90 % des Palestiniens ont dit qu'ils ne renonceraient pas au droit au retour. Le fossé entre la perception et la réalité est – et restera – le plus grand obstacle à la paix.

Comme les dirigeants palestiniens refusent de dire la vérité au peuple palestinien, cette responsabilité incombe à la communauté internationale. Elle doit déclarer clairement que le « droit au retour » est une option à écarter d'emblée. Pourtant, nombre des personnes assises à cette table qui ne ratent pas une occasion de dire à Israël ce qu'il doit faire pour établir la paix n'ont, comme par hasard, plus rien à déclarer lorsqu'il s'agit d'informer le peuple palestinien des compromis de base qu'il devra faire pour la paix.

Le refus des Palestiniens de reconnaître le droit d'Israël d'exister en tant qu'État juif va de pair avec la culture d'incitation qui se propage dans les mosquées, les écoles et les médias. Jour après jour, les enfants apprennent à pratiquer la violence et la haine et à calomnier les Israéliens et les Juifs. Que je sois bien clair. Je ne parle pas seulement du Hamas à Gaza, mais aussi de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie où, à tous les coins de rue, les terroristes et le terrorisme sont portés aux nues.

Ce mois-ci, le 9 janvier, comme l'a dit M. Fernandez-Taranco – et j'en parle plus en détail car il n'a fait que le mentionner –, la télévision de l'Autorité palestinienne a diffusé une manifestation en l'honneur du quarante-septième anniversaire du Fatah. On y entendait un sermon prononcé par le principal chef religieux de l'Autorité, le mufti Mohammed Hussein, dans lequel il présentait comme un objectif sacré pour tous les musulmans le fait de tuer des Juifs. Ses commentaires étaient extrêmement perturbants, mais ce qui était encore plus troublant, c'est qu'aucun des dirigeants palestiniens n'a condamné ses propos, dénoncé ses actions ou ne s'est dissocié de son message. Non seulement n'ont-ils pas condamné son message, ils l'ont même diffusé sur les chaînes de la télévision publique palestinienne. Les dirigeants palestiniens n'ont rien dit, et leur silence est éloquent.

La voie de la paix est claire. La communauté internationale doit dire sans équivoque aux Palestiniens que l'unilatéralisme est une voie sans issue et que des négociations directes sont la seule façon d'aller de l'avant. À cet égard, les pourparlers tenus récemment à Amman sont un signe positif, et je voudrais saisir la présente occasion pour remercier le Roi Abdallah et toutes les personnes qui ont facilité ces réunions. Désormais, Israéliens et Palestiniens doivent avancer ensemble vers la paix. Il est temps d'arrêter les négociations sur les négociations. Il est temps de cesser de tenir des réunions sur des réunions. Il est temps de cesser de tenir des pourparlers sur des pourparlers. Et pourtant, au lieu d'avancer vers la paix avec Israël, le Président Abbas continue de jouer avec l'idée dangereuse de l'unité avec le Hamas.

Le Hamas est une autre des questions à ne pas avoir été mentionnées aujourd'hui. Le Hamas est une organisation terroriste financée, appuyée et entraînée par le régime iranien. Il a pratiquement détourné toutes les ressources de Gaza pour opprimer son propre peuple ou attaquer le nôtre. Les femmes sont soumises, les opposants politiques sont incarcérés et assassinés et les enfants servent de boucliers humains et de « bombes » pour les attentats-suicides à la bombe. C'est la réalité sur le terrain à Gaza, en ce moment-même; et pourtant, l'exposé d'aujourd'hui n'en a pas soufflé mot.

Le Quatuor applique depuis longtemps trois principes auxquels le Hamas doit souscrire pour prendre sa place légitime dans le processus de paix. Il doit renoncer à la violence, reconnaître Israël et respecter les accords palestiniens précédents. C'est vraiment là un minimum, et pourtant le Hamas n'a jamais respecté ces conditions ni indiqué son intention de le faire. Il refuse de négocier, refuse de reconnaître Israël et continue jour après jour de commettre des actes de violence contre Israël. Tous ceux qui disent que le Hamas est un partenaire pour la paix devraient aller faire un tour dans la bande de Gaza. Cette zone reste un terrain de tirs constants de roquettes lancées contre des villes et des civils israéliens, en moyenne, deux par jour.

Qu'il me soit permis de dire clairement ce que j'ai écrit dans de nombreuses lettres adressées au Conseil de sécurité et déclaré lors de débats précédents. La situation à Gaza est très grave. Une étincelle pourrait

provoquer une dangereuse escalade. Le Conseil de sécurité doit agir avec audace et célérité, et pourtant, il n'a encore trouvé ni le temps ni la volonté de prononcer une seule parole de condamnation contre ces attaques, et ce silence est assourdissant.

Aucun peuple ne devrait avoir à vivre dans un tel climat de terreur. On ne peut attendre d'aucun gouvernement qu'il ne fasse rien face à une telle violence. Dans le courant du mois, le Secrétaire général se rendra en Israël et pourra voir de ses propres yeux les menaces auxquelles nous sommes confrontés. Espérons que cette visite donnera une nouvelle perspective à l'Organisation sur les véritables obstacles qui s'opposent à la paix et à la sécurité et sur les vrais problèmes que sont l'extrémisme, le terrorisme et l'incitation dans notre région.

Les problèmes que connaît le Moyen-Orient prennent chaque jour plus d'ampleur. Ils sont clairement exposés à la vue du Conseil. Ils nous menacent tous. C'est au Conseil de les assumer avec courage et détermination. Ce débat a trop souvent été caractérisé par des discours fatigués et a porté sur de fausses questions. Cela ne suffira plus. Alors que l'Iran est chaque jour plus près d'acquérir l'arme nucléaire, alors que les extrémistes sèment le terrorisme et la haine, et tandis que les ennemis de la paix mettent à l'épreuve la détermination de la communauté internationale, le silence n'est pas une option.

Il ne sera pas facile de faire face à ces menaces fondamentales. Il faudra lutter et consentir des sacrifices. Comme l'a dit Winston Churchill : « Nous devons être unis, courageux et inflexibles. » En cette conjoncture critique, au nom de nos enfants et de notre avenir commun, le monde n'a pas d'autre choix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, pour son exposé.

Je commencerai par une observation positive et même porteuse d'espoir. Le Roi Abdallah et le Gouvernement jordanien ont pris une mesure audacieuse et fait montre d'un leadership extraordinaire en réunissant les parties pour des réunions directes en coordination avec le Quatuor. Ces débats semblent prometteurs, et nous sommes encouragés par le fait que les parties ont déjà tenu plusieurs réunions ce mois-ci à Amman. Nous sommes convaincus que le Conseil doit s'efforcer d'apporter son concours à cette initiative jordanienne et exhorter les parties à tirer pleinement profit de cette occasion.

Mercredi dernier, le Conseil s'est penché sur la situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza ainsi que dans le sud d'Israël. Le débat d'aujourd'hui a jusqu'à maintenant été axé principalement sur les mesures contreproductives prises par les deux camps. J'encourage mes collègues du Conseil à se joindre à moi pour encourager les parties à s'abstenir de tout acte inutile et à promouvoir un environnement favorable au progrès. Nous aussi condamnons dans les termes les plus fermes l'incitation à la violence et les attaques terroristes constantes perpétrées contre des civils israéliens, notamment les attaques à la roquette lancées depuis Gaza. Nous exprimons également de nouveau notre préoccupation au sujet de la situation humanitaire à Gaza ainsi que notre appui au renforcement des mesures visant à garantir la sécurité et le bien-être des habitants de Gaza. Par ailleurs, nous demandons instamment à Israël de poursuivre et de renforcer ses efforts afin de prévenir et de combattre les actes de violence antipalestiniens et les crimes haineux extrémistes, et d'engager des poursuites contre les auteurs de ces crimes. Je réaffirme également que nous n'acceptons pas la légitimité de la poursuite des activités de colonisation israéliennes.

Nous ne devons pas perdre de vue notre objectif commun, qui consiste à régler ce conflit de manière globale, juste et durable. L'année dernière, en mai, le Président Obama a présenté sa vision d'une paix durable qui concernerait deux États pour deux peuples : Israël, État juif et terre du peuple juif, et l'État de Palestine, terre du peuple palestinien, chacun jouissant pleinement de ses droits à l'autodétermination, à la reconnaissance mutuelle et à la paix. Le Président Obama a réitéré cet objectif dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/66/PV.11). Il a réaffirmé la base sur laquelle doivent reposer des négociations fructueuses, qui n'est étrangère à aucun de nous. Les Israéliens doivent savoir que tout accord comprend des garanties concernant leur sécurité, et les Palestiniens méritent de connaître la base territoriale de leur État.

Pour tenter d'opérationnaliser la vision du Président, le 23 septembre 2011, le Quatuor a publié une déclaration appelant les parties à « surmonter les obstacles actuels et à reprendre des négociations bilatérales israélo-palestiniennes directes sans retard ni

conditions préalables » (*voir SG/2178*). Cette déclaration, dans son ensemble, présente un cadre robuste en vue de la reprise des négociations directes entre les parties. Nous sommes maintenant à un tournant décisif. Le Gouvernement jordanien mérite notre gratitude pour avoir facilité la reprise du dialogue entre les parties. Avec l'aide de la Jordanie et du Quatuor, les parties ont entamé un processus difficile mais nécessaire. Il est impératif que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à l'aboutissement de ces efforts.

Je passe maintenant à la Syrie. La situation dans ce pays continue de se détériorer de manière dramatique. Malgré la présence des observateurs de la Ligue arabe, le régime d'Al-Assad ne respecte pas ses engagements au titre du plan de la Ligue arabe, notamment en ne mettant pas un terme à tous les actes de violence et en ne protégeant pas les civils syriens. De nombreux civils sont tués chaque jour. Des milliers de prisonniers politiques restent incarcérés dans tout le pays, dont un grand nombre sont exposés à de graves risques de torture. Ce régime ne respectant pas les engagements pris au titre du plan de la Ligue arabe, des appels de plus en plus nombreux émanent de la région demandant au Conseil de prendre des mesures.

Dimanche, au Caire, la Ligue arabe a adopté une résolution dans laquelle elle demande à Al-Assad d'abandonner le pouvoir à son vice-président afin que celui-ci forme un gouvernement d'unité, ce qui permettra de lancer un processus de transition politique en Syrie. Nous saluons le dynamisme dont continue de faire preuve la Ligue arabe et les efforts qu'elle déploie pour faciliter la transition et jouer un rôle d'intermédiaire en vue de trouver une solution politique à plus de 10 mois de répression brutale par le régime d'Al-Assad. Nous estimons qu'il est essentiel que la communauté internationale tout entière œuvre en faveur d'une transition stable, et nous félicitons la Ligue arabe d'avoir présenté un plan de transition. Le Conseil doit apporter son plein appui aux efforts déployés par la Ligue arabe pour négocier la fin des effusions de sang et favoriser une transition pacifique vers la démocratie en Syrie.

La démarche des États-Unis à l'égard de la crise en Syrie est très claire. Nous affirmons depuis longtemps qu'Al-Assad, qui rejette toutes les possibilités d'instituer de véritables réformes favorisant le respect des droits fondamentaux de la personne, doit se retirer et laisser un processus de transition pacifique commencer en Syrie. Nous avons tout d'abord imposé des sanctions à l'encontre du régime d'Al-Assad et de ses complices au printemps dernier, et nous les avons durcies lorsqu'Al-Assad a refusé de mettre fin à la violence. Nombre d'autres membres de la communauté internationale ont pris des mesures du même ordre. L'Union européenne a adopté de nouvelles sanctions hier, et les sanctions font partie de l'initiative de la Ligue arabe depuis novembre dernier. Il est plus que temps que le Conseil adopte une résolution ferme qui appuie les efforts déployés par la Ligue arabe en vue de mettre fin à la crise et de rétablir la paix en Syrie.

Nous exhortons de nouveau le Gouvernement syrien à autoriser l'accès de la commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme en août dernier. Les États-Unis appuient pleinement les appels du peuple syrien à la démocratie et à la mise en place d'un gouvernement représentatif et ouvert qui respecte les droits de l'homme et offre la même protection à tous les citoyens au regard du droit, indépendamment de leurs croyances, de leur ethnie ou de leur sexe.

Les États-Unis lancent un nouvel appel à l'opposition pour qu'elle s'abstienne de recourir à la violence, tout en reconnaissant qu'il devient de plus en plus difficile de faire preuve de retenue alors que le régime durcit sa répression. Le Secrétaire général de la Ligue arabe a affirmé sans ambages dans son rapport cette semaine que

> « l'opposition a dû prendre les armes pour répondre à l'usage excessif de la force par le Gouvernement syrien contre les manifestants, à la répression, aux détentions et aux tortures ainsi qu'aux violations des droits de l'homme commises par les services de sécurité ».

Nous tenons le régime syrien pour unique responsable de l'aggravation du cycle de violence.

Nous sommes préoccupés par les informations récentes selon lesquelles des cargaisons d'armes et de munitions sont envoyées au Gouvernement syrien. Nous exhortons les pays fournisseurs à interrompre volontairement tout transfert d'armes vers ce régime. Nous encourageons tous les pays à s'associer à l'initiative de plus en plus vaste visant à interrompre le flux d'armes vers le régime d'Al-Assad.

Je vais terminer avec la situation au Liban. Nous demeurons attachés à la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006), et nous demandons instamment au Gouvernement

libanais d'appliquer ces résolutions et de respecter ses autres obligations et engagements internationaux, notamment en ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban. Nous condamnons l'attaque terroriste perpétrée contre des soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban le 9 décembre 2011, la troisième de ce genre en moins d'un an. Les États-Unis prient le Gouvernement libanais d'enquêter sur ces incidents et d'en traduire les responsables en justice. Nous nous félicitons de la récente visite effectuée par le Secrétaire général au Liban, et notamment de ses remarques concernant la nécessité de désarmer le Hezbollah, obligation internationale découlant des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

Les États-Unis continuent d'appuyer l'armée libanaise et reconnaissent le rôle critique qu'elle et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jouent dans le maintien de la stabilité dans tout le Liban. Nous remercions le général de division Alberto Asarta Cuevas du dynamisme dont il a fait preuve tout au long de son mandat et souhaitons la bienvenue au nouveau commandant de la FINUL, le général de division Paolo Serra.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité et à vous remercier de présider la présente séance. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé, ainsi que S. E. M. Ron Prosor, Représentant permanent d'Israël, et S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine, de leurs déclarations.

Le débat public d'aujourd'hui se tient à un moment crucial où la communauté internationale étudie avec Israël et la Palestine les possibilités de relancer les pourparlers de paix directs. Le 23 septembre – le jour même de la présentation par le Président Mahmoud Abbas au Secrétaire général de la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies – le Quatuor a publié une déclaration proposant une série de mesures visant à relancer le processus de paix (voir SG/2178). Ces mesures comprenaient la tenue d'une réunion préparatoire entre les parties dans un délai d'un mois, ainsi qu'un engagement des parties de soumettre dans les trois mois leurs propositions préliminaires relatives au territoire et à la sécurité, de réaliser dans les six mois des progrès sur le fond, d'organiser une conférence des donateurs, et de trouver un accord sur les questions relatives au statut final avant la fin de 2012.

Au cours des quatre derniers mois, le Quatuor s'est entretenu avec chaque partie séparément, les a rencontrées à plusieurs reprises et a sollicité de leur part des propositions relatives à la sécurité et aux frontières. Cela a été suivi d'une série de réunions à Amman ce mois-ci, sous les auspices du Roi Abdallah II. Bien que l'éventualité de négociations directes soit encore très imprécise, le maintien de l'engagement des parties dans ces processus est un signe encourageant. Il est nécessaire, à notre avis, de raffermir et encadrer encore davantage ces échanges afin de résoudre les problèmes dans un calendrier précis.

Pour que l'on puisse respecter l'échéancier du Quatuor dans l'optique d'un accord avant la fin de l'année, il est nécessaire qu'Israël cesse totalement ses activités de peuplement. La poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, outre qu'elle est illégale au titre du droit international, sape les efforts déployés par la communauté internationale pour régler le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États. Plusieurs rapports, dont ceux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, indiquent clairement que la tendance à l'accroissement des activités de peuplement dans les territoires palestiniens n'est pas compatible avec la solution des deux États.

Les activités de colonisation ont également exacerbé les problèmes humanitaires du peuple palestinien en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Compte tenu que plus de 43 % de la Cisjordanie ne relève pas du contrôle de l'Autorité palestinienne, le peuple palestinien est privé d'accès à ses ressources naturelles, et se voit empêché de vaquer à ses activités économiques, sociales et culturelles légitimes. En conséquence, un grand nombre de Palestiniens ont perdu leur logement et n'ont plus accès à leurs fermes et à leurs moyens de subsistance. Les activités de peuplement engendrent également la violence et exacerbent les tensions sociales entre les colons et la population palestinienne. Nous réitérons donc notre appel à Israël pour qu'il mette fin à toutes les activités de peuplement.

À Gaza, le blocus et les restrictions imposées aux exportations sont lourds de conséquences. La pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide ont augmenté, et la demande de services d'urgence tels que soins, eau,

assainissement, éducation et abris provisoires sollicite à l'extrême les ressources de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il est urgent d'assouplir encore les restrictions dont font l'objet les fournitures humanitaires destinées à la bande de Gaza. Il convient de se servir pour ces fournitures des voies d'acheminement existantes, au fur et à mesure que leur capacité s'améliore.

Il est inutile de souligner que la réconciliation intrapalestinienne est une question importante. Nous appuyons les efforts réalisés par les dirigeants palestiniens pour accélérer la mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu l'an dernier entre les factions palestiniennes.

Il est également nécessaire de mettre un terme à tous les actes de violence. Nous condamnons toutes les attaques qui portent atteinte à la population civile et endommagent les infrastructures civiles.

Dans l'optique d'une paix globale et durable dans la région, les autres questions relatives aux territoires arabes demeurant sous occupation sont tout aussi importantes. Pour que le processus de paix au Moyen-Orient puisse réussir, des progrès doivent également être faits sur les volets libanais et syrien. Il s'agit de ne pas perdre de vue ces questions primordiales dans la succession de bouleversements sociaux et politiques sans précédent que la région est en train de connaître.

De fait, face à la tournure des événements dans la région, la communauté internationale se doit de consolider ses efforts pour aider les pays à mener des processus politiques ouverts et à mettre en œuvre des réformes permettant de répondre aux aspirations légitimes de leur population. Dans ces efforts collectifs, nous nous devons de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays. Il importe de répondre aux doléances de la population par le dialogue et les négociations plutôt que par la voie des armes. Aucune mesure ne doit être prise de l'extérieur qui risquerait d'exacerber les problèmes et d'engendrer l'extrémisme.

L'Inde n'a cessé d'appuyer le peuple palestinien dans sa lutte pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et unifié, ayant pour capitale Jérusalem-Est, et vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues côte à côte et en paix avec Israël, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor. Cet appui a été réitéré à la direction palestinienne la semaine dernière, à l'occasion du voyage à Ramallah de notre Ministre des affaires étrangères.

L'Inde demeure également déterminée à poursuivre sa coopération en matière de développement avec la Palestine par le biais d'un appui budgétaire direct, de la formation du personnel dans divers domaines, de contributions annuelles à l'UNRWA et des projets mis en œuvre sous l'égide du Dispositif de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud (IBAS).

La Palestine est reconnue par plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela a été clairement démontré à Paris, le 31 octobre 2011, par le vote écrasant en faveur de l'admission de la Palestine à l'UNESCO. En tant que premier pays non arabe à avoir reconnu la Palestine en 1988, l'Inde reste convaincue que la Palestine réunit tous les critères d'admission à l'Organisation des Nations Unies tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, et mérite de devenir un Membre à part entière de l'Organisation. Nous espérons que le Conseil appuiera le plus tôt possible la demande d'admission de la Palestine.

Pour terminer, je voudrais réitérer le soutien de l'Inde aux efforts déployés par le Quatuor en vue de trouver une solution durable aux problèmes israélo-palestiniens, sur la base de la solution des deux États. L'Inde est prête à assumer son rôle au sein des efforts collectifs du Conseil pour parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

M. Menan (Togo) : La situation au Moyen-Orient, au centre de laquelle se trouve le conflit israélo-palestinien, retient, ce jour encore, l'attention du Conseil de sécurité qui lui consacre ce débat public. Je voudrais féliciter la présidence sud-africaine de nous donner, une fois encore, l'occasion d'examiner cette question préoccupante pour le Conseil et qui préoccupe de la même manière la délégation togolaise. Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de sa communication.

Le processus de paix entre Israël et la Palestine connaît toujours des difficultés. Peu de progrès ont été réalisés sur le terrain. Il est regrettable de relever que des actes de violence continuent d'être perpétrés de part et d'autre. Le manque de confiance entre les parties, et surtout l'absence de volonté politique et les pressions des opinions publiques nationales sont en partie à la base de cette situation qui stagne.

Au moment où l'Autorité palestinienne mène des efforts pour une reconnaissance internationale de la Palestine en vue de la création de l'État qui porte ce nom, sur le terrain, en revanche, la diplomatie n'apporte pas encore les résultats escomptés, bien que la communauté internationale continue de fonder l'espoir d'une paix durable sur le principe de l'échange de terres contre la paix. Qui plus est, l'annonce, au cours du dernier trimestre de l'année écoulée, de nouvelles constructions de colonies, et l'approbation, le 27 novembre 2011, d'un plan prévoyant la construction de 100 logements dans la colonie de peuplement de Shilo en Cisjordanie, ne sont pas de nature à créer les conditions d'une paix durable dans la région.

Dans la bande de Gaza, la situation reste toujours difficile à supporter à cause du blocus qui, de l'avis du Togo, doit être levé. La question des réfugiés dans les camps palestiniens reste aussi une source de grande préoccupation et pose la problématique du respect des droits de l'homme.

C'est pour cela que nous saluons le travail louable qu'effectue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et invitons la communauté internationale à continuer de lui apporter un soutien matériel et financier conséquent, comme récemment exprimé à travers son appel de fonds. De l'autre côté, les tirs de roquettes sur Israël et les prises de position extrémistes, qui entraînent des actes de représailles, doivent également prendre fin pour créer les conditions favorables à des discussions soutenues entre les deux parties.

Devant ce tableau sombre, il y a lieu de se féliciter de quelques actes positifs, tels que la libération de centaines de prisonniers palestiniens et du soldat israélien Shalit. De même, la décision de reprendre le transfert des recettes douanières et fiscales à l'Autorité palestinienne, gelé après le vote à l'UNESCO, ainsi que la disponibilité affichée des deux parties à reprendre les négociations directes, comme l'a exigé le Quatuor dans sa déclaration du 23 septembre 2011 (voir SG/2178), méritent d'être saluées.

Sur ce dernier point, le Togo voudrait saluer, une fois encore, le travail remarquable fait par les envoyés du Quatuor et son représentant, M. Tony Blair, qui, dans le cadre de trois cycles de réunions séparées, ont préparé les esprits à des négociations directes. L'initiative récente de la Jordanie d'accueillir une réunion des représentants du Quatuor et des négociateurs israélien et palestinien s'inscrit dans la logique de la reprise des négociations suspendues depuis septembre 2010. C'est pourquoi, le dialogue doit être toujours encouragé quand on sait que les avancées, même limitées, obtenues dans la région n'ont pu être réalisées que par le biais de la négociation.

Le Togo renouvelle son soutien au Quatuor et invite les deux parties à transcender leurs divergences et à n'avoir présents à l'esprit que les intérêts des populations et l'avenir de la région lorsqu'elles s'engageront dans les discussions directes, dont la finalité est de parvenir à une solution définitive du conflit israélo-palestinien.

Le Togo, qui entretient de bonnes relations avec Israël et l'Autorité palestinienne, estime qu'il ne peut y avoir de paix sans négociations menées, surtout, de bonne foi par les deux parties. Mon pays, fidèle à la position qu'il a toujours exprimée, est pour la création d'un État palestinien indépendant et souverain, vivant aux côtés d'Israël, dans la paix et la sécurité, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues. C'est aussi le lieu d'exhorter vivement les amis d'Israël et de la Palestine à encourager et soutenir le processus de paix.

Dans cette optique, il faudrait surtout que les actes incitant à la violence, qu'ils proviennent d'un côté comme de l'autre, cessent. Il faudrait également qu'Israël soit reconnu par toutes les parties palestiniennes comme un partenaire et un interlocuteur avec qui il faut négocier. Le Quatuor, qui est le parrain de ces négociations, devrait aussi être le garant de l'application, sur le terrain, des résultats qui en seraient issus.

Pour conclure, le Conseil de sécurité doit continuer de s'investir dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien. Il est certes difficile d'avoir en son sein une convergence de vues sur cette question, mais sa responsabilité, en tant qu'organe investi par la Charte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, requiert qu'il exerce suffisamment de pressions sur les deux parties afin qu'elles négocient, de bonne foi, en vue de parvenir à une solution définitive au conflit qui les oppose depuis trop longtemps déjà. Il est indéniable que la résolution du conflit israélo-palestinien de façon juste et durable aura des répercussions positives sur la paix et la sécurité dans tout le Moyen-Orient.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue et à vous remercier d'avoir fait le voyage jusqu'à New York pour présider la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé détaillé et très actualisé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Une nouvelle fois, la Colombie réaffirme sa position en faveur d'une solution globale, structurée et durable, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les nobles objectifs que sont la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous considérons que la création d'un État palestinien viable vivant en paix aux côtés d'Israël, à l'intérieur de frontières bien définies, sûres et reconnues internationalement doit être le résultat de négociations directes entre les parties et garantir la coexistence de ces deux peuples.

Dans ce contexte, nous insistons en particulier sur les rencontres qui ont eu lieu à Amman entre les négociateurs israélien et palestinien, dans le cadre du plan présenté par le Quatuor le 23 septembre (voir SG/2178) et sous les auspices du Roi de Jordanie. Nous demandons aux parties de poursuivre ces pourparlers en vue d'une reprise rapide du processus de négociation, dans un climat de confiance mutuelle garantissant la réalisation d'une paix durable et stable que nous appelons tous de nos vœux.

Les deux parties doivent s'efforcer de lever ce qui est considéré comme faisant obstacle au processus de négociation, ainsi que nous l'avons entendu aujourd'hui des représentants de la Palestine et d'Israël. Il s'agit d'une part des colonies installées dans les territoires occupés et du blocus de Gaza, qui ont des effets négatifs sur le bien-être de la population et la situation des droits de l'homme et empêchent également les personnes d'avoir accès aux services de base, notamment à la santé et à l'éducation, comme l'a récemment indiqué au Conseil la Secrétaire générale adjointe, Mme Amos. Mais il faut d'autre part répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et mettre fin à tous les actes de violence contre sa population.

Nous pensons que pour parvenir à une paix durable, les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui contreviennent au droit international et portent atteinte aux civils ou les mettent en danger. La communauté internationale doit quant à elle tout mettre en œuvre pour s'assurer que les parties prennent des mesures efficaces pour garantir le respect et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ma délégation tient à souligner les résultats obtenus par l'Autorité palestinienne dans la mise en place de ses institutions en vue de la création d'un État. Nous appuyons par conséquent les mesures prises par la communauté internationale pour renforcer les capacités des institutions palestiniennes afin qu'il soit possible d'instituer un État viable, indépendant, souverain et œuvrant au bien-être de sa population.

Concernant la Syrie, nous demeurons préoccupés par l'extrême gravité de la situation des droits de l'homme dans ce pays et l'absence de progrès dans la mise en œuvre des différentes initiatives présentées par la Ligue des États arabes. Nous soulignons qu'il est absolument nécessaire de faire cesser tous les actes de violence. Nous saluons les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour prévenir une nouvelle détérioration de la situation et trouver une issue politique à la crise en Syrie. Nous exhortons le Gouvernement syrien et l'opposition à entamer un dialogue politique dans le but de former un gouvernement d'unité nationale et de créer des conditions favorables à la tenue d'élections.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous saluer, Monsieur le Président, et à vous remercier de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également M. Fernandez-Taranco de son exposé très complet.

La question palestinienne demeure non résolue après de longues années d'efforts et d'enlisement du processus de paix. Elle se trouve aujourd'hui à un tournant historique et décisif. Le processus de paix au Moyen-Orient se heurte à des difficultés considérables en raison des obstacles posés par Israël, Puissance occupante. Le processus de paix au Moyen-Orient piétine en raison des nombreux obstacles auxquels il se heurte et de l'absence de volonté politique de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit de créer son État indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale. Par leur politique faite de tergiversations, d'obstacles et de crises, ainsi que par la poursuite des activités de peuplement illégales, l'expulsion des Palestiniens de leurs terres, l'expropriation de leurs biens, l'isolement des villes et villages palestiniens par l'érection de murs et le refus de répondre positivement

aux différentes initiatives de paix arabes et internationales, les autorités d'occupation visent à vider de son sens la solution des deux États et à la rendre non viable.

Dans son exposé au Conseil la semaine dernière, Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, a présenté des chiffres et des statistiques importants sur les conséquences graves et dangereuses de la politique de peuplement pour la situation économique, sociale et humanitaire des habitants des territoires palestiniens, ainsi que son incidence néfaste sur le règlement des questions relevant du statut final, que tout le monde appelle de ses vœux. Les attaques systématiques et répétées de certains colons contre les Palestiniens, qui n'ont suscité de la part des autorités israéliennes aucune mesure pour les empêcher et les punir, aggravent davantage la situation.

Les autorités d'occupation ont intensifié les activités d'implantation à Jérusalem, y compris à Jérusalem-Est et ses environs, ainsi que les fouilles dans la zone de la mosquée Al-Aqsa, au mépris flagrant de la légitimité internationale. Le respect de cette cité revêt une importance capitale pour le règlement définitif de la crise au Moyen-Orient, et le Conseil doit assumer ses responsabilités dans le règlement de la situation complexe dans cette cité, qui revêt une dimension symbolique et occupe une place particulière dans le cœur des fidèles des religions monothéistes.

Le Conseil de sécurité est appelé aujourd'hui plus que jamais à intervenir rapidement et de façon efficace pour honorer les engagements juridiques, politiques et éthiques pris par l'Organisation envers le peuple palestinien, notamment en lui permettant d'exercer le droit légitime de créer son État indépendant. En tant que membre non permanent de ce Conseil, le Royaume du Maroc appuie tous les efforts internationaux et régionaux visant à relancer le processus de paix; les derniers étant les consultations exploratoires menées sous l'égide du Royaume hachémite de Jordanie et dont on espère sincèrement qu'ils permettront de sortir de l'impasse et de relancer les négociations. Mon pays n'hésitera pas, une fois que toutes les parties auront montré qu'elles veulent faire la paix et qu'Israël aura clairement fait montre de sa volonté politique de reprendre les négociations et de les faire aboutir ainsi que de s'abstenir des pratiques contraires à l'esprit des négociations, mon pays n'hésitera pas à contribuer, comme il l'a prouvé tout au long de l'histoire, à la réalisation de la paix globale et durable fondée sur la légitimité internationale.

Le règlement global et juste que veut la communauté internationale n'a que trop tardé alors que les initiatives internationales et régionales se sont multipliées et que les pays arabes ont avancé une initiative courageuse et audacieuse comme gage de la sincérité de leurs intentions et de leur attachement à la paix. Les éléments d'un règlement définitif sont maintenant connus de tous dans leurs moindres détails. Nous attendons d'Israël qu'il fasse clairement preuve de volonté politique et montre qu'il désire réellement la paix et qu'il tient compte des droits et des aspirations de l'autre partie, et qu'il traduise concrètement et sur le terrain son intention réelle de négocier sincèrement pour réaliser la paix, la sécurité et la coopération que nous voulons tous pour cette région qui, plus que toute autre, a souffert des guerres et des tragédies, et dont les peuples aspirent tous sans exception à la paix, à la coexistence et à la coopération.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider le présent débat. Je tiens aussi à remercier M. Fernandez-Taranco de son exposé, et le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Plus d'une année s'est écoulée depuis le début de la révolution en Tunisie qui a déclenché la vague d'appels à la démocratisation partout au Moyen-Orient. Le processus de changement et de réforme se poursuit en Tunisie, en Égypte, au Yémen et en Libye. Certes, le processus sera long et difficile, mais nous sommes persuadés qu'il finira par répondre aux aspirations légitimes des populations de ces quatre pays. Nous, nos partenaires dans le monde et l'Organisation des Nations Unies, continuerons d'appuyer le processus de réforme par tous les moyens possibles. Mais il est clair que c'est aux peuples eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de déterminer l'avenir de ces pays.

En Syrie, la lutte pour la liberté continue d'être réprimée avec une violence inouïe par un régime qui persiste à nier l'élan irrésistible d'un peuple qui désire jouir de ses droits légitimes universels. C'est un fait établi, prouvé par d'innombrables exemples de l'histoire contemporaine, que les régimes autocratiques qui utilisent la violence pour s'accrocher au pouvoir ne survivent pas indéfiniment. Il faut que le régime syrien cesse maintenant ses tergiversations, manœuvres

dilatoires et subterfuges. Conformément au plan d'action de la Ligue des États arabes et à son communiqué du 22 janvier, le régime doit immédiatement et de manière vérifiable mettre un terme à la violence, libérer tous ceux qui ont été arrêtés au cours des manifestations, retirer toutes les forces armées et de sécurité des villes et villages et fournir un accès aux médias internationaux. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures fermes en appui à la Ligue des États arabes, dans l'objectif de faire cesser la violence et, comme le communiqué l'indique clairement, inaugurer rapidement une transition politique dirigée par les Syriens eux-mêmes qui débouche sur des élections libres et régulières.

À cet égard, nous sommes préoccupés par la fourniture d'armes en Syrie – qu'elles soient vendues au Gouvernement ou passées en contrebande au profit du régime ou de l'opposition. Lorsqu'il a été interrogé par la BBC le 16 janvier au sujet de la fourniture d'armes au Gouvernement syrien, le représentant d'un État membre du Conseil a répondu que la poursuite des ventes d'armes à la Syrie n'avait « aucun effet sur la situation ». Nous ne sommes pas du tout du même avis. Il est on ne peut plus évident que le transfert d'armes dans un pays où la situation est instable et violente relève de l'irresponsabilité et ne fait qu'alimenter l'effusion de sang.

Face aux bouleversements qui surviennent partout au Moyen-Orient, il est plus que jamais essentiel de veiller à ce que les Palestiniens aussi jouissent de leurs droits légitimes. La création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable n'a que trop tardé. Les nouveaux pourparlers qui ont lieu en Jordanie ont, heureusement, mis fin à l'impasse qui se prolongeait. Mais ils doivent être plus que de simples pourparlers ou un simple moyen pour une partie ou l'autre de rejeter la responsabilité de l'échec sur l'autre. Les deux parties doivent maintenant présenter des plans sur les frontières et la sécurité comme base de négociations de fond sur deux des plus importantes questions.

Pour que ces pourparlers soient couronnés de succès, il faut qu'ils soient menés dans un climat propice à des progrès. Il est difficile de voir comment un tel climat pourrait se créer alors que l'implantation de colonies de peuplement et la violence des colons se poursuivent. L'annonce par Israël de la poursuite de ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, a fait l'effet d'une bombe. La poursuite systématique des implantations non seulement assombrit les perspectives d'un règlement négocié, elle porte aussi atteinte à l'idée même d'un futur État palestinien. Le Royaume-Uni et les autres membres européens du Conseil, ainsi qu'un certain nombre d'autres membres du Conseil, ont clairement indiqué, après la séance d'information du mois dernier (voir S/PV.6692), que toutes les activités d'implantation, y compris à Jérusalem-Est, devaient immédiatement cesser et qu'Israël devait annuler ses plans.

Nous sommes convaincus qu'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien est possible. Les paramètres sont connus de tous : les frontières basées sur les lignes de 1967, avec des échanges de terre concertés, des arrangements en matière de sécurité respectant la souveraineté palestinienne et démontrant que l'occupation est terminée tout en garantissant la sécurité d'Israël, une solution juste et convenue pour les réfugiés, et Jérusalem pour capitale des deux États.

Si les parties ne parviennent pas à présenter et à négocier des propositions concrètes sur les frontières et la sécurité, ce ne sera pas faute de solutions. De nombreuses options ont été avancées au cours des décennies de négociation. Tout échec sera le résultat direct d'un manque de volonté politique. Aucune des parties ne peut se permettre de faire preuve d'une telle complaisance dans le contexte actuel de changement radical dans la région.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de conduire la séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé. L'Allemagne s'associe à la déclaration de l'Union européenne qui sera prononcée plus tard.

Nous avons déploré, à de nombreuses reprises, l'impasse dans laquelle se trouve le Moyen-Orient, et nous n'avons eu de cesse de prôner une intensification des efforts pour parvenir à un règlement politique du conflit israélo-palestinien. Par conséquent, nous nous félicitons vivement de l'initiative de la Jordanie d'étayer les efforts du Quatuor en facilitant des contacts directs entre les parties dans le but de permettre la reprise de négociations directes et sincères.

Notre principal objectif reste de parvenir à une paix juste et durable. La viabilité de la solution des deux États ne doit pas être compromise par les évolutions sur le terrain, notamment la poursuite de la

construction de colonies à Jérusalem et dans la zone C. Fin décembre, le Conseil a débattu en détail de la question des colonies de peuplement et, de concert avec la France, le Royaume-Uni et le Portugal, nous avons à cette occasion clairement fait part de nos préoccupations. En priorité, nous voulons que des propositions globales soient faites concernant la question des frontières et la sécurité, comme le prévoit la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre de l'année dernière. Nous voulons aussi que les parties prennent des mesures de confiance et fassent ainsi la preuve de leur volonté véritable d'entamer des négociations sincères. Les déclarations ou faits nouveaux relatifs à des projets d'implantation dans la zone située autour de Jérusalem, appelée El, nous préoccupent tout particulièrement. Si de tels projets venaient à se concrétiser, Jérusalem-Est serait coupée du reste de la Cisjordanie. Cela aurait un effet extrêmement négatif sur la viabilité et la contiguïté d'un État palestinien dans les territoires occupés dans la perspective d'une solution à deux États, et risquerait même de rendre cet objectif impossible.

Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités israéliennes pour contrer la multiplication des actes de violence commis par les colons. Nous sommes convaincus qu'une application rigoureuse de la loi permettra de traduire en justice les auteurs de tels actes, conformément à l'obligation de protéger les civils en vertu du droit international.

Les déplacements forcés de Palestiniens dans la zone C doivent cesser, de même que l'application des ordres de démolition. Les restrictions en matière d'accès et de déplacement doivent être levées. Les Palestiniens doivent avoir le droit d'utiliser leurs ressources naturelles situées dans la zone C.

À Gaza, les importations ont augmenté mais nous n'en sommes encore qu'à 40 % du volume hebdomadaire enregistré pendant le premier semestre de 2007. Il faut faire plus, en ce qui concerne les exportations également, pour que l'économie de Gaza puisse reprendre et créer des emplois. De nouveaux progrès sur la question de l'accès et des déplacements contribueraient aussi à atténuer les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, au détriment des forces radicales, et concourraient à tarir les ressources financières que le Hamas tire de l'« économie des tunnels ».

Des roquettes visant la population civile israélienne continuent d'être lancées depuis Gaza. Nous condamnons énergiquement ces attaques. Rien ne peut justifier cette violence aveugle. Elle doit cesser.

Il a été question du discours incendiaire prononcé le 9 janvier par le mufti de Jérusalem à l'occasion d'un rassemblement marquant le quarante-septième anniversaire de la création du Fatah. Nous condamnons vivement ce discours. Une telle incitation à la violence contre le peuple juif est répugnante, inacceptable et purement antisémite. Jérusalem est la ville sacrée de trois religions et tous ses chefs religieux devraient promouvoir le respect et la tolérance.

À l'approche de son dixième anniversaire, l'Initiative de paix arabe mérite également une attention renouvelée. Le Printemps arabe a montré que les peuples de la région veulent construire un avenir sur une base pacifique par la négociation et le dialogue, et non par l'usage de la violence. Notre objectif premier reste de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. Cette ambition doit devenir réalité, la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant en paix et sécurité côte à côte avec l'État d'Israël, doit devenir réalité.

Pour ce qui est de la Syrie, nous accueillons avec satisfaction l'importante décision prise par la Ligue des États arabes il y a tout juste deux jours. Le Conseil doit clairement signaler qu'il soutient l'initiative de la Ligue des États arabes sous tous ses aspects. Le Conseil doit condamner les violations persistantes et systématiques des droits de l'homme ainsi que l'usage de la force contre les civils par les autorités syriennes et il doit exiger l'arrêt immédiat de toutes les violences. Le Conseil doit rappeler que tous les responsables d'actes de violence ou de violations des droits de l'homme devront répondre de leurs actes. Il doit mettre à profit les décisions de la Ligue des États arabes, en particulier celles prises dimanche dernier.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Ligue des États arabes sous tous leurs aspects. Nous nous félicitons que la Ligue des États arabes ait l'intention de nommer un représentant spécial pour la Syrie et de saisir le Conseil de sécurité de la situation en Syrie. Nous sommes donc favorables à ce que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Président du Comité ministériel de suivi fassent dans les plus brefs délais un exposé au Conseil de sécurité sur l'initiative mise en œuvre par la Ligue pour régler la crise en Syrie.

Le règlement de la crise syrienne passe par une prise en main arabe, mais avec l'appui ferme et d'un seul bloc du Conseil de sécurité. Les mesures prises par la Ligue des États arabes indiquent qu'une page a été tournée, et le Conseil de sécurité doit maintenant réagir en s'exprimant d'une seule voix.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres intervenants pour vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Ministre, et vous remercier de présider notre débat. Je remercie également M. Oscar Fernandez-Tarranco de son exposé très complet, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations. Le Portugal s'associe bien évidemment à la déclaration qui sera faite plus tard par l'Ambassadeur Mayr-Harting au nom de l'Union européenne.

Nous sommes à la veille d'un moment capital dans le processus de paix israélo-palestinien. Demain, les parties se réuniront à Amman pour la cinquième fois depuis le début du mois de janvier. Le Portugal remercie le Roi Abdullah II et le Gouvernement jordanien de leurs efforts pour faciliter des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens sur la base de la déclaration du Quatuor publiée en septembre. Ces évolutions sont encourageantes et nous exhortons les deux parties à continuer de s'engager sérieusement dans ce processus important et à prendre des mesures concrètes pour appliquer intégralement et rapidement tous les éléments de la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre.

Le Portugal se félicite que le négociateur palestinien ait remis à son homologue israélien les propositions palestiniennes concernant les frontières et la sécurité. Nous prenons également note du fait qu'Israël a répondu en proposant un certain nombre de points à aborder. Nous encourageons vivement Israël à aller encore plus loin et à énoncer lui aussi et en termes clairs sa position sur les frontières et la sécurité.

La création d'un État palestinien indépendant et viable n'a que trop été retardée. Comme je l'ai répété à maintes reprises, la seule solution au conflit israélo-palestinien consiste en un accord politique et global reposant sur deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Par conséquent, le Portugal appuie pleinement le processus engagé par le Quatuor et ses efforts en vue de la conclusion d'un accord entre les parties sur toutes les questions fondamentales, sur la base des paramètres approuvés sur le plan international, et ce, au plus tard avant la fin de 2012. Pour que ces efforts aboutissent, les parties doivent s'engager à négocier sérieusement, faire preuve de bonne foi et s'abstenir de tous actes de provocation, qui portent atteinte à la confiance mutuelle.

La semaine dernière, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, sur la situation humanitaire consternante dans les territoires palestiniens occupés. Il est ressorti clairement de son intervention que la situation humanitaire qui fait pendant à l'occupation israélienne est des plus préoccupantes. À Gaza, le blocus vient d'être renforcé suite au démantèlement des infrastructures du point de passage de Karni, ce qui fait que Kerem Shalom, dont la capacité est sensiblement inférieure, est désormais le seul point de passage commercial entre Gaza et Israël. Nous déplorons cette tournure prise par les événements et demandons instamment au Gouvernement israélien d'appliquer strictement la résolution 1860 (2009) afin de permettre la reconstruction des infrastructures endommagées et détruites et le relèvement de l'économie gazaouie, et de réduire ainsi la dépendance de la population à l'aide internationale.

De son côté, le Hamas, en tant qu'autorité de facto à Gaza, doit mettre fin à toutes les attaques à la roquette contre Israël, attaques que nous condamnons vigoureusement. Toutes les parties doivent s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions et de menacer la paix et la sécurité à Gaza et dans ses environs. Le droit incontestable qu'a Israël à la sécurité et à protéger ses citoyens ne doit pas s'exercer au prix de souffrances humaines inutiles à Gaza.

En Cisjordanie, la situation dans la zone C et à Jérusalem-Est est extrêmement préoccupante. En effet, l'expansion des colonies, la violence des colons, la sévérité des régimes d'urbanisation et d'occupation des sols, les expulsions et les démolitions, ainsi que les restrictions à l'accès et à la circulation qui privent les Palestiniens de services de base et de l'usage de leurs terres et de leurs ressources provoquent des déplacements forcés de communautés palestiniennes entières. Comme l'a rappelé également Mme Valerie Amos mercredi dernier, 46 % du territoire cisjordanien est interdit d'accès aux Palestiniens, qui disposent d'un espace vital de plus en plus réduit et limité pour subvenir à leurs besoins.

Le coût humain et politique de ces mesures et de cette évolution sur le terrain est absolument désastreux. En ne cessant d'étendre des colonies de peuplement illégales en droit international, en fragmentant la Cisjordanie et en isolant Jérusalem-Est du reste du territoire palestinien, Israël détruit activement la viabilité d'un État palestinien souverain et d'un seul tenant et par là, toute perspective de paix. En attendant un accord politique qui règle toutes les questions liées au statut permanent, Israël doit mettre un terme à ses mesures illégales et se conformer intégralement à ses obligations en vertu du droit international.

La paix que nous envisageons tous pour le Moyen-Orient est une paix durable et globale. Cette année marquera le dixième anniversaire de l'Initiative de paix arabe. Les principes et éléments sur lesquels elle repose demeurent tout aussi valables aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Nous appelons les Israéliens et les Arabes, parallèlement aux efforts déployés par le Quatuor sur le volet israélo-palestinien, à œuvrer activement aux autres aspects du conflit israélo-arabe. La pleine mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe permettrait l'intégration d'Israël dans son environnement régional et une normalisation de ses relations avec le monde arabe et musulman, ce qui ouvrirait la voie à un avenir stable, pacifique et prospère pour tous au Moyen-Orient.

Il y a un an, la population tunisienne est descendue dans la rue pour réclamer la liberté et la démocratie, déclenchant ce faisant une vague de changement qui a tôt fait de modifier la face du monde arabe. Comme on a pu le voir au cours de l'année écoulée, la transition politique et la transformation des sociétés sont des processus complexes et semés d'embûches, mais nous sommes confiants que les aspirations légitimes des peuples de la Tunisie, de l'Égypte, de la Libye et du Yémen se réaliseront. Il est essentiel que ceux qui sont chargés de mettre en œuvre les processus de transition et de transformation le fassent sur la base du dialogue, de l'ouverture, de l'égalité des droits de tous les citoyens et de l'état de droit. La solution ne passe pas par l'exclusion, la répression et la violence. Ce n'est jamais une solution.

Dans ce contexte, le Portugal demeure gravement préoccupé par la poursuite de la violence et les pertes humaines quotidiennes en Syrie. Nonobstant le déploiement de la mission d'observation de la Ligue des États arabes, les autorités syriennes n'ont pas cessé d'opprimer sauvagement le peuple syrien et poursuivent leurs violations systématiques et généralisées des droits de l'homme. Par conséquent, la situation est en train d'échapper dangereusement à tout contrôle, et la Syrie, ainsi que l'ensemble de la région, risquent de sombrer dans un conflit sanglant à caractère confessionnel.

Le Portugal appuie fermement et salue les efforts de la Ligue des États arabes visant à trouver une solution à la crise actuelle et exhorte les autorités syriennes à honorer leur engagement en mettant pleinement en œuvre le plan d'action arabe du 2 novembre 2011 et les propositions de la Ligue des États arabes en vue d'une transition pacifique en Syrie.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue au Conseil, Monsieur le Président, et vous remercie d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais remercier M. Oscar Fernandez-Taranco de son analyse de la situation, exercice très délicat dont il s'est acquitté avec beaucoup d'honnêteté. En outre, je voudrais associer ma délégation aux déclarations qui seront respectivement faites par les représentants de l'Égypte et du Kazakhstan au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Comme les membres du Conseil le savent, le Pakistan a toujours été aux côtés de ses frères palestiniens au long des 60 ans de leur revendication de leur droit inaliénable à l'autodétermination. Aujourd'hui, les protagonistes du Printemps arabe, au nom de la démocratie, ont tenu presque les mêmes propos au sujet de différentes régions du monde. Par conséquent, nous demandons au Conseil de sécurité de traduire ses paroles en actes décisifs, indépendamment des récentes activités du Quatuor au Moyen-Orient, que nous saluons tout particulièrement. Le Conseil doit veiller à la mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer l'application de ses décisions relativement à Israël et à la Palestine, sans quoi sa crédibilité n'en sera que plus compromise.

Tandis que nous continuons de délibérer sans fin au Conseil de sécurité, l'Observateur palestinien a décrit aujourd'hui comment son peuple continuait de souffrir aux mains de ce que l'on appelle une force d'occupation. Je ne sais au juste si son appel au secours est condamné à n'être jamais entendu ici ou si les rêves de paix et de tranquillité de son peuple ne sont pas partagés par les autres, alors que celui-ci ne cesse d'attirer l'attention du monde sur son

encerclement et les barrages infranchissables qui l'entourent.

Israël poursuit malheureusement sans relâche ses activités de colonisation. Le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale semblent nager dans un brouillard de promesses non tenues. Les Palestiniens veulent qu'il soit mis un terme à ces activités de peuplement, revendication approuvée par le Conseil et universellement soutenue, et pourtant il semble que rien ne puisse être fait à ce sujet. Comme certains orateurs l'ont indiqué aujourd'hui, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Mme Valerie Amos, a informé le Conseil la semaine dernière que les activités de colonisation avaient rendu 43 % du territoire de Cisjordanie inutilisable par les Palestiniens et les empêchaient d'avoir accès aux services nécessaires, ce qui provoquait des violences de plus en plus intenses et de graves problèmes de famine sur ce territoire.

Étrangler et affamer Gaza n'est ni légalement justifiable ni moralement défendable. Cette situation entraîne la disparition systématique de l'espace nécessaire à l'établissement d'un État palestinien viable. À mon avis, ces activités constituent aussi l'obstacle majeur à la paix. Les activités de colonisation et la paix sont inconciliables. Cet étranglement a été en outre prorogé et appliqué par le truchement d'un décret en vigueur à partir du 2 janvier. Ainsi donc, la vie à Gaza ne peut pas, ne pourra pas, retourner à la normale. C'est pourquoi nous réclamons la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009). Nous aimerions nous joindre au monde civilisé et proposer que, pour que cessent l'étranglement et la famine, l'ONU organise sa propre flottille pour acheminer des secours aux malheureux habitants de Gaza. Les Israéliens ne peuvent tout de même pas refuser des fournitures humanitaires de l'ONU livrées sous l'égide de l'Organisation.

Je voudrais signaler que, pour moi, les progrès réalisés par les Palestiniens ces dernières années, en dépit d'immenses obstacles, dans l'établissement des institutions publiques ont été extraordinaires, ce qu'ont reconnu non seulement un certain nombre d'observateurs indépendants, mais ce qu'atteste également le fait que la Palestine est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Nul ne peut nier que les Palestiniens visent, comme ils le méritent, une adhésion à part entière à l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais à présent soulever une question qui provoquent des murmures dans les couloirs ces derniers temps. Quelqu'un a posé la question suivante : « Avez-vous remarqué le nombre de fois que nous mentionnons l'Iran, la Syrie, le Nigéria, la Libye et le Soudan? ». Ils se demandent, et je me demande avec eux, si, en tant que musulmans, nous devrions prendre peur, car tous ces pays semblent appartenir à cette catégorie. Beaucoup de gens disent que, la façon dont les choses se déroulent, nous allons occuper 70 % des travaux du Conseil; ne devrions-nous pas avoir aussi un siège permanent? Je me demande si nous n'avons pas tort d'effrayer le monde en le classant par ethnicités religieuses. Je ne crois pas que cela soit une bonne chose pour le Conseil ou pour cette institution. Et bien que je ne souhaite que faire mention de cela, je tiens à le signaler, car les gens parlent, et je crois que lorsque les gens se mettent à parler d'une chose, ils ont tôt fait de s'en inquiéter; et c'est le genre de préoccupation que je souhaiterais que mes collègues examinent pour indiquer que ce n'est pas le cas, et je souhaite que cela ne soit pas le cas.

Cela dit, je voudrais ajouter que j'ai bon espoir que le Conseil n'encouragera pas ce genre de peur et, comme l'ont dit plusieurs personnes à différentes occasions, nous examinerons d'autres questions importantes ici aujourd'hui de façon à promouvoir la démocratie, à promouvoir un gouvernement représentatif, etc. Mais pourquoi parle-t-on alors de changement de régime? Le changement de régime ne devrait-il pas être le fait des citoyens mêmes du pays? Et que se passe-t-il si ce changement n'est pas du goût de ceux qui suivent la situation de leurs rives lointaines? Je crois que cela n'a pas l'air très raisonnable, mais j'aimerais vraiment que nous soyons raisonnables et que nous ne laissions ce genre de chose émaner des lieux sacrés de cette salle.

C'est pourquoi le Pakistan est favorable à une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient, quelles que soient leur religion, leur ethnicité ou leur nationalité. C'est important. Le cadre de la paix au Moyen-Orient est clairement défini dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi que dans le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Il est impératif de rassembler et de soutenir la volonté politique nécessaire à sa mise en œuvre.

Nous espérons que la communauté internationale usera du poids légitime de sa force morale et politique pour faire avancer le processus vers notre objectif commun d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable, comme la communauté internationale en a décidé à de très nombreuses reprises et depuis de nombreuses années, coexistant dans la paix avec tous ses voisins, y compris Israël.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, pour son exposé.

La région du Moyen-Orient traverse de grandes transformations. Nous comprenons que les peuples aspirent à prendre leur destin en main en modifiant de manière fondamentale la direction de leurs systèmes nationaux et socioéconomiques. Le rôle de la communauté internationale doit être de les aider à trouver le moyen le plus efficace et le moins douloureux d'atteindre cet objectif. Les tentatives par des forces extérieures de manipuler la situation à distance et de porter au pouvoir certains groupes politiques, ethniques ou religieux plutôt que d'autres pour servir leurs propres intérêts sont lourdes de graves conséquences, tant pour les peuples des pays en question que pour la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales.

Les troubles au Moyen-Orient ne doivent pas faire oublier la nécessité d'un règlement palestino-israélien. De plus, comme le Chef de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, l'a souligné lors du récent voyage qu'il a fait à Moscou, l'intensification des efforts visant à mettre fin à l'impasse où se trouve le processus de paix palestino-israélien sur la base universellement acceptée du droit international constitue un facteur important pour la stabilité régionale, ce qui, par ricochet, devrait être positif pour la sécurité israélienne.

Les aspirations du peuple palestinien sont bien connues, à savoir, le règlement du conflit le plus rapidement possible, la création d'un État indépendant, viable et d'un seul tenant ayant Jérusalem-Est pour capitale conformément aux frontières de 1967, coexistant dans la paix, la sécurité et le bon voisinage avec Israël, et le règlement de la question des réfugiés.

Comme dans d'autres crises, la solution du problème palestino-israélien passe par les négociations, et non pas par la force. À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par l'isolement périodique continu de la bande de Gaza. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force et empêcher toute confrontation armée. Nous saluons l'établissement à Amman, grâce à l'aide de la Jordanie, de contacts directs entre Palestiniens et Israéliens en vue d'une reprise de négociations de fond et de la réalisation d'une solution juste et durable fondée sur le droit international. Nous croyons que les deux parties adopteront une approche constructive, qu'elles respecteront leurs obligations au titre de la Feuille de route – notamment qu'elles élaboreront et appliqueront des mesures de confiance – et qu'elles s'abstiendront de tout acte de provocation unilatérale. De concert avec les autres membres du Quatuor de médiateurs internationaux, la Russie œuvrera à la reprise d'un véritable processus de négociations palestino-israéliennes et à l'instauration d'un climat favorable à cette reprise.

Il est particulièrement important dans ce contexte qu'Israël cesse immédiatement toutes ses activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces activités sont illégales et nuisent gravement aux efforts internationaux visant à parvenir à un règlement sur la base de la solution de deux États. Nous ne pouvons qu'être préoccupés par l'augmentation de la violence contre les Palestiniens et leurs biens en Cisjordanie, où la violence des colons est restée pratiquement impunie. La démolition de bâtiments palestiniens, l'expropriation de terres palestiniennes, les restrictions à la liberté de circulation et autres violations du droit international humanitaire font malheureusement partie de la vie quotidienne. Cela doit cesser.

À notre avis, l'arrestation par l'armée israélienne de membres palestiniens du Gouvernement est inappropriée. Nous avons été particulièrement préoccupés d'apprendre la détention d'un dirigeant du Conseil juridique palestinien élu en 2006. Ce type d'action n'est guère propice à l'établissement du climat de confiance nécessaire à un processus de paix globale entre Palestiniens et Israéliens.

Nous exhortons le Gouvernement israélien à adopter des mesures fermes pour normaliser rapidement la situation humanitaire dans la bande de Gaza, et notamment à lever le blocus et à aider Gaza à rétablir des liens commerciaux efficaces avec le monde extérieur.

Le peuple palestinien a le droit indéniable de devenir membre à part entière des organisations internationales, et il peut compter sur l'appui de la Russie à cet égard.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ebrahim, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, et le remercie de présider le présent débat public. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé. J'ai écouté attentivement les déclarations prononcées par l'observateur de la Palestine et le représentant d'Israël.

Le processus de paix au Moyen-Orient est actuellement dans l'impasse, ce qui préoccupe vivement la Chine. Nous prônons systématiquement le règlement des différends par le biais de négociations politiques sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, en vue de créer à terme un État palestinien indépendant vivant en paix avec Israël.

La Chine salue et appuie toutes les mesures qui pourraient contribuer à mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations israélo-palestiniennes et à relancer le dialogue. Nous apprécions les efforts récemment déployés par la Jordanie et le Quatuor pour le Moyen-Orient afin de faciliter les contacts directs entre les parties. Nous espérons que les efforts déployés en vue de promouvoir la paix permettront de favoriser une reprise rapide des négociations de paix entre Palestiniens et Israéliens et d'obtenir des résultats probants. La Chine est favorable à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle accru en vue de régler la question du Moyen-Orient.

Les activités de colonisation israéliennes constituent un obstacle important à la reprise des négociations de paix entre Palestiniens et Israéliens. La Chine est profondément préoccupée par le fait qu'Israël a récemment approuvé des plans prévoyant la construction de nouvelles colonies. La Chine s'est toujours opposée à la construction par Israël de colonies juives dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement de construire des colonies, à agir prudemment et à s'associer activement aux efforts internationaux déployés en vue de promouvoir la paix afin de créer des conditions favorables à la reprise des négociations de paix israélo-palestiniennes.

Les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Gaza, demeurent préoccupantes. La Chine espère que les parties concernées feront preuve de retenue, éviteront toute escalade des tensions à Gaza, mettront effectivement en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et lèveront pleinement le blocus imposé à Gaza.

La Chine a toujours soutenu la juste cause du peuple palestinien, qui tente de se réapproprier ses droits nationaux légitimes. Nous avons toujours soutenu que la création d'un État indépendant est un droit légitime du peuple palestinien et constitue la base de la mise en œuvre de la solution des deux États. La Chine appuie la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. La Chine appuie l'accession de la Palestine au statut de Membre de l'ONU.

Les voies de négociations entre la République arabe syrienne et Israël et entre le Liban et Israël sont également des éléments importants du processus de paix au Moyen-Orient. Un règlement global de la question du Moyen-Orient est inextricablement lié aux négociations de paix entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël. La Chine soutient fermement la juste cause du Liban et de la Syrie, qui défendent leur souveraineté et leur intégrité territoriale et cherchent à récupérer leurs territoires occupés. La Chine appuie le choix stratégique des pays arabes, qui cherchent à rétablir une paix globale et durable dans la région.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier votre pays d'avoir convoqué le présent débat public et à vous remercier de le présider. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé instructif. Nous avons écouté avec attention les déclarations des représentants d'Israël et de la Palestine.

Ces deux dernières années, la situation au Moyen-Orient a fait l'objet d'une attention de plus en plus importante de la part du Conseil et de l'opinion publique internationale. La situation a évolué à une vitesse vertigineuse, en suivant souvent des tendances contradictoires.

Le « Printemps arabe » a inspiré de nombreux peuples qui réclament des sociétés plus démocratiques, plus participatives, plus tolérantes et empreintes de justice sociale. Toutefois, et c'était à prévoir, l'expression concrète des réclamations populaires varie d'un pays à l'autre, avec des dénouements jusqu'à présent différents. Au milieu de ce climat stimulant de renouveau, apparaissent également des signes de

tensions accrues, que ce soit à l'intérieur des pays qu'entre États. Du point de vue du mandat du Conseil, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, nous avons l'obligation de suivre les événements très attentivement, étant clairement entendu que la responsabilité de trouver des solutions aux contentieux intraétatiques incombe au premier chef aux citoyens des pays concernés.

Dans l'esprit du Chapitre VI de la Charte, nous appuyons l'idée que toute initiative du Conseil visant à aider les parties directement impliquées dans des processus entraînant des conflits doit comporter en priorité des mesures de diplomatie préventive. Selon nous, le Chapitre VII de la Charte ne doit être invoqué qu'en dernier recours. De même, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, nous préconisons de travailler en étroite collaboration avec les entités régionales et sous-régionales; en l'occurrence, avec la Ligue des États arabes.

Je me contenterai d'évoquer certaines questions précises concernant la région du Moyen-Orient.

S'agissant du Liban, nous nous félicitons de la récente visite du Secrétaire général et des rencontres productives qu'il a eues avec les responsables du Gouvernement et les principaux acteurs politiques du pays. Nous félicitons la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale d'avoir organisé la réunion de haut niveau sur la réforme et les transitions démocratiques. Nous encourageons le Gouvernement libanais à continuer de s'acquitter de toutes ses obligations internationales, en particulier les obligations relatives au Tribunal spécial pour le Liban et à la résolution 1701 (2006). Nous appuyons les efforts déployés pour maintenir la sécurité au Liban, et soulignons que les incursions dans l'espace aérien libanais doivent cesser; elles sont, à notre avis, inacceptables.

Je passe maintenant à ce qui constitue peut-être le problème le plus pressant que doit affronter le Conseil de sécurité au Moyen-Orient : la situation en Syrie. Nous approuvons l'idée qui consiste à exiger des parties qu'elles cessent immédiatement d'utiliser la force et qu'elles adoptent des mesures concrètes qui aboutiront à la réconciliation.

Cependant, le terme « parties » représente un concept abstrait. Nous estimons que les demandes populaires exprimées de manière pacifique ne sauraient être mises au même niveau que les actes d'un gouvernement répondant à ces demandes par la force. Ce type de situation, comme nous l'avons trop bien vu dans de nombreux pays latino-américains, aboutit inévitablement à des violations des droits fondamentaux de la population civile, avec le risque élevé de plonger dans une dynamique où la répression provoque la résistance armée, conduisant à une spirale de violence aux conséquences imprévisibles. En effet, c'est précisément la situation que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a décrite dans le rapport du 22 janvier qu'il a transmis au Conseil. Nous avons bon espoir que la présence d'observateurs de la Ligue des États arabes ainsi que la recherche de ce que l'on appelle une solution arabe à la situation permettra de retenir la Syrie loin du gouffre. Nous appuyons l'accord auquel est parvenu le Conseil de la Ligue des États arabes lors de sa réunion de dimanche dernier. Cela nécessitera sans aucun doute une déclaration collective ultérieure de la part du Conseil de sécurité.

Je voudrais maintenant aborder le différend de longue date entre Israël et la Palestine, qui se trouve toujours en toile de fond des tensions au Moyen-Orient. Pour notre part, nous prônons la création d'un État palestinien viable, souverain et indépendant, vivant dans la paix et l'harmonie à l'intérieur de frontières sûres et défendables, côte à côte avec l'État d'Israël. Nous pensons que la réalisation de cette vision incombe aux deux parties, Israël et la Palestine, par le biais de négociations directes portant sur tous les problèmes en suspens. Étant favorables aux négociations directes entre Palestiniens et Israéliens comme seul moyen de régler les différends actuels, nous nous félicitons des échanges directs qui ont eu lieu entre les parties ces dernières semaines à Amman – les premiers du genre depuis plus d'un an et demi. Par ailleurs, nous considérons que le Conseil doit continuer d'étayer les actions du Quatuor et l'Initiative de paix arabe, tout en veillant à ce que le processus de paix progresse et que les parties parviennent à une solution définitive.

Cependant, nous observons également une divergence croissante entre les orientations proposées par le Quatuor et les réalités politiques sur le terrain. Le Conseil doit donc surmonter ces obstacles, qui comprennent, entre autres, les activités illégales de construction de colonies dans les territoires occupés, qui compliquent grandement le processus de paix. En effet, nous estimons que les colonies sont illégales au regard du droit international, et qu'elles constituent un obstacle sérieux à la paix, mettant à mal les conditions propices à une solution des deux États. Dans le même

temps, nous sommes conscients de la nécessité de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Pour terminer, pour chacune des situations particulières que nous rencontrons au Moyen-Orient et qui sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il convient d'appeler les parties belligérantes à renoncer à la violence et à rechercher des solutions négociées à leurs différends. À cette fin, il faut écouter les demandes provenant de la base dans les diverses sociétés, et y répondre. Il est dans l'intérêt non seulement de la région, mais aussi du monde entier de trouver des issues pacifiques aux différents points de tension dans la région – chacun ayant des caractéristiques spécifiques.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Ebrahim Ismail Ebrahim, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de la République sud-africaine, et remercier la présidence sud-africaine d'avoir organisé ce débat public très important sur la situation au Moyen-Orient. Nous sommes reconnaissants au Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé sur la question.

L'Azerbaïdjan se félicite des efforts précieux réalisés par la Jordanie pour relancer les négociations, et espère que les discussions en cours à Amman permettront de relancer le processus de paix en vue de parvenir à la solution globale, juste et durable attendue de longue date. Il faut bien comprendre que, contrairement à d'autres situations bien connues résultant de revendications territoriales infondées et illégitimes – en particulier sous le prétexte farfelu de prendre en charge des groupes ethniques minoritaires – il a été reconnu que le peuple palestinien avait le droit à l'autodétermination et à un État. Cela a été confirmé dans plusieurs résolutions de l'ONU et par la Cour internationale de Justice dans son *Avis consultatif sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273). Nous appuyons la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, et attendons avec impatience qu'une solution soit trouvée sur la base du droit international.

L'Azerbaïdjan soutient également les efforts en cours en vue de la réconciliation palestinienne, et forme le vœu que l'unité palestinienne devienne bientôt une réalité. Dans le même temps, comme nous l'avons maintes fois affirmé par le passé, l'absence d'accord sur les questions politiques dans les situations de conflit armé et d'occupation militaire ne saurait être utilisée comme prétexte pour bafouer le droit international humanitaire et des droits de l'homme. En effet, l'occupation prolongée des territoires palestiniens fait peser un fardeau considérable sur les civils.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite de la politique et des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Les rapports de l'ONU et des organisations non gouvernementales sur le sujet parlent d'eux-mêmes. Le plus alarmant est que, outre leur incidence sur les droits, les libertés et la vie quotidienne des Palestiniens, les colonies de peuplement nuisent gravement au processus de paix et, plus spécifiquement, compromettent la solution des deux États et à l'émergence d'un État palestinien viable. Comme l'a récemment indiqué le Bureau de la coordination des affaires humanitaires,

> « La poursuite de la construction, de l'expansion et de l'empiètement des colonies sur les territoires palestiniens fait partie intégrante de la fragmentation continue de la Cisjordanie, y compris de l'isolement de Jérusalem-Est. »

Il ne fait aucun doute que cette fragmentation affaiblit le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, qui doit s'accompagner de la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant aux côtés d'Israël.

Que les implantations soient nouvelles ou anciennes, elles sont illégales au regard du droit international et doivent cesser immédiatement, entièrement et sans conditions. Conformément à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, la puissance occupante ne peut pas déporter ou transférer une partie de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe. Cela constitue la base et l'expression d'une norme juridique interdisant l'établissement de colonies dans les territoires occupés comprenant des ressortissants de la puissance occupante ou de personnes incitées par la puissance en question à s'installer dans ces territoires avec l'intention, avouée ou non, de modifier l'équilibre démographique. Nous insistons sur l'importance de réaffirmer, s'agissant des territoires palestiniens occupés ou de situations similaires dans d'autres régions du monde, la validité permanente de toutes les normes juridiques internationales pertinentes, afin

d'invalider des activités visant à consolider l'occupation militaire, de prendre des mesures d'urgence pour supprimer les effets néfastes de ces activités et décourager tout pratique de même nature ou similaire.

Nous considérons que le Conseil de sécurité ne peut pas rester indifférent à des situations concernant de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et que, dans l'exercice de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, le Conseil doit prendre les mesures appropriées pour mettre fin aux pratiques et politiques illégales et veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient pleinement respectés.

L'Azerbaïdjan est extrêmement préoccupé par la poursuite en Syrie des actes de déstabilisation, de la violence et des violations massives des droits de l'homme, qui ont fait des milliers de morts. La position de mon pays à cet égard a été clairement exprimée par notre appui à la résolution 66/176, adoptée récemment par l'Assemblée générale sur la situation relative aux droits de l'homme en République arabe syrienne.

L'Azerbaïdjan appuie pleinement les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour examiner tous les aspects de la situation en Syrie, y compris les mesures prises afin de mettre fin à cette crise et aux actes de violence.

Nous sommes convaincus que la seule solution pour sortir de la crise consiste pour la Syrie à mener un processus politique sans exclusive. Il est important que les obligations relatives à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Syrie et de tous les autres États de la région soient pleinement et dûment respectées.

M. Araud (France) : Je remercie M. Fernandez-Taranco, pour sa présentation de la situation au Moyen-Orient, présentation qui confirme nos inquiétudes, que ce soit les perspectives limitées de la reprise du processus de paix, la poursuite de la répression en Syrie et les menaces croissantes qui en résultent pour la stabilité de la région.

Nous saluons les efforts diplomatiques conduits sous les auspices du Roi de Jordanie, mais nos attentes sont limitées. L'absence d'une méthode renouvelée pour ramener les parties à la table des négociations constitue, selon nous, un écueil majeur. Nous plaidons depuis un an pour que des paramètres, endossés par la communauté internationale, encadrent cette reprise des négociations en rendant aux parties une confiance sérieusement entamée. Ni le Quatuor ni le Conseil ne sont parvenus à remplir cet objectif. Ces échecs ont prouvé que la volonté des parties ne suffit pas.

La conviction de la France est que seul un mécanisme de suivi, élargi à tous les acteurs qui peuvent contribuer à un règlement définitif, y compris les Nations Unies et ce Conseil, permettra de créer la dynamique nécessaire à la résolution de questions qui touchent aux fondements identitaires des nations israélienne et palestinienne. Faire ce constat, ce n'est pas dégager les parties de leur responsabilité; c'est lancer un appel à tous les acteurs impliqués pour qu'émergent en cette année lourde de contraintes intérieures les conditions qui permettraient une relance crédible du processus de paix.

La volonté des parties ne suffit pas, mais elle est indispensable. Or, nous sommes frappés par les développements dangereux qui ont marqué la situation sur le terrain en 2011, et notamment l'accélération de la colonisation israélienne, sans précédent depuis 10 ans. Le 20 décembre dernier, les quatre membres européens de ce Conseil marquaient leur profonde inquiétude face à ce qui s'apparente à une politique systématique, planifiée délibérée de constructions illégales, en contradiction avec l'objectif de la solution des deux États, en violation du droit international et des résolutions de ce Conseil. En Cisjordanie comme à Jérusalem-Est, les autorités israéliennes doivent mettre un terme immédiat à cette politique, qui menace la viabilité territoriale et économique du futur État palestinien.

Qu'il s'agisse de la tentation d'isoler Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie ou des déplacements forcés de la population palestinienne en zone C, les modifications des réalités démographiques en violation de la Convention de Genève, comme vient de le rappeler mon collègue azerbaïdjanais, doivent être condamnés par la communauté internationale. Nous déplorons que ce Conseil ne soit pas en mesure de dire le droit, de rappeler les principes qui fondent la solution de deux États quand ceux-ci se trouvent menacés.

À Gaza, un changement radical de politique s'impose également. Mme Amos l'a indiqué à ce Conseil : en 2011, le blocus, loin d'être levé comme le réclame la résolution 1860 (2009), s'est accentué du fait de la fermeture du point de passage de Karni. La

dépendance de l’économie de Gaza à l’égard de l’aide internationale s’en trouve renforcée, de même que la mainmise du Hamas sur le destin de la population.

Il n’est pas question de transiger sur la sécurité d’Israël, qui est toujours la cible de tirs de roquettes, que nous condamnons. Mais des mesures doivent être prises rapidement pour alléger le poids du blocus sur la population qui est prise en otage. Car la viabilité du processus politique repose aussi sur notre soutien aux partenaires de la paix, en préservant leur légitimité face aux espoirs exprimés par leur population.

La France s’est engagée à soutenir l’Autorité palestinienne et le Président Mahmoud Abbas, notamment dans le cadre de la Conférence de Paris, qui a contribué aux efforts de construction des institutions palestiniennes. Mais l’assistance financière comme les réformes mises en œuvre par le Premier Ministre, M. Fayyad, se heurtent à l’absence de perspectives politiques. Alors que le Président Abbas relance les efforts de réconciliation palestinienne, c’est ce soutien qui doit lui être apporté pour qu’y prévalent les principes de négociation et de résolution pacifique du conflit entérinés par l’Organisation de libération de la Palestine.

Je voudrais me tourner maintenant vers un autre sujet d’inquiétude, un sujet d’indignation, qu’est la situation en Syrie. La répression menée par les dirigeants syriens contre leur peuple, les violations massives et systématiques des droits de l’homme visant à étouffer les aspirations légitimes du peuple syrien, se poursuivent dans l’impunité la plus totale. Plus de 5 500 Syriens ont perdu la vie depuis mars dernier dans ce qui s’apparente désormais à des crimes contre l’humanité.

Le régime syrien entraîne sa population dans le chaos, et la région entière s’en trouve menacée : flots de réfugiés dans les pays avoisinants; mises en cause répétées de la souveraineté libanaise; craintes grandissantes quant à l’avenir des minorités et des fragiles équilibres confessionnels; violations avérées de l’embargo sur les armes imposé à l’Iran et transitant vers la Syrie. Il est inacceptable que certains pays, y compris au sein de ce Conseil, continuent à fournir les moyens mêmes des violences commises aux dépens de la population syrienne.

Face au silence de ce Conseil, la Ligue des États arabes s’est saisie du dossier. Elle a proposé au régime syrien un plan d’action en novembre dernier et envoyé sur le terrain une mission d’observation pour s’assurer de sa mise en œuvre. Ce week-end, un mois après son déploiement, la Ligue des États arabes n’a pu que constater le manquement de Damas à ses obligations. Des quatre demandes de la Ligue : cessation des violences, retrait des forces armées des villes, libération des prisonniers politiques, et plein accès aux médias internationaux, aucune n’a été satisfaite. La Ligue en a tiré les conséquences qui s’imposaient et a appelé à une transition politique pacifique, qui verrait le Président Bachar Al-Assad remettre ses pouvoirs.

Nous apportons notre plein soutien au plan de sortie de crise présenté par la Ligue des États arabes. Il constitue la seule voie susceptible de ramener la stabilité en Syrie et de préserver celle de la région. Nous accueillons favorablement la demande formulée par la Ligue des États arabes d’une présentation de la situation au Conseil de sécurité par le Secrétaire général de cette organisation et le Président du Comité interministériel sur la Syrie. Il est en effet crucial que les Nations Unies puissent apporter toute l’assistance nécessaire à l’organisation régionale concernée. Il est encore plus essentiel que le Conseil de sécurité dépasse ses blocages pour consacrer la légitimité de cette initiative en lui apportant le soutien unanime des Nations Unies.

La capacité du Conseil à contribuer à la résolution de ces crises est aussi la condition de la crédibilité de son action au plan régional.

Au Liban d’abord, où le Secrétaire général vient de se rendre, pays qui se trouve en premier lieu menacé par le spectre de la guerre civile qui s’est levé sur la Syrie. Dans ce contexte, nous appelons les autorités libanaises à continuer de travailler avec toutes les composantes de la société libanaise et nous saluons leurs engagements à respecter l’ensemble de leurs obligations internationales, y compris en ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban.

En Égypte, le peuple s’est exprimé par un scrutin qui a rempli les critères de la libre expression démocratique. Ces élections constituent une étape importante dans la transition démocratique qui doit se poursuivre. Le pouvoir doit être transmis à des autorités civiles élues. Les droits des femmes et des minorités, les règles de la libre expression démocratique et le principe fondamental du refus de toute violence doivent être respectés.

En conclusion, c’est un appel à la cohérence de l’action du Conseil que je lance. Le Printemps arabe constitue un bouleversement sans précédent du Moyen-

Orient et le Conseil ne peut manquer d'adapter son action à cette nouvelle réalité. Elle nous impose une obligation morale de répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Elle souligne le caractère impérieux d'une réaction unanime du Conseil à la crise en Syrie qui menace l'ensemble de la région. Alors que la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération des États du Golfe contribuent activement à la solution des crises régionales, il en va de la légitimité de l'action du Conseil de sécurité dans la région que d'exercer pleinement ses responsabilités au regard du maintien de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de la République de l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud remercie le Sous-Secrétaire général Oscar Fernandez-Taranco de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Nous remercions l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites plus tard dans la journée par les représentants du Bénin et de l'Égypte, qui prendront la parole respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Les célébrations historiques qui se sont déroulées en Afrique du Sud le 8 janvier pour marquer le centième anniversaire de l'African National Congress (ANC), le plus ancien mouvement de libération de l'histoire moderne africaine, ont été un rappel fort de la résilience de l'esprit humain. En 1994, après une lutte de libération longue de plusieurs décennies, l'Afrique du Sud s'est débarrassée du fléau de l'apartheid pour occuper sa place dans le concert des nations, d'égal à égal avec les autres pays de la planète.

L'année 2012 marque les 45 ans de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Sur la base des enseignements tirés de notre propre expérience, nous sommes persuadés que les Palestiniens, avec l'aide de la communauté internationale, réussiront dans leur quête d'un État viable qui leur soit propre. Nous devons tous contribuer à la réalisation des aspirations du peuple palestinien, qui rêve depuis longtemps de liberté et qui continue de subir le joug de l'occupation israélienne.

À cet égard, l'Afrique du Sud reste convaincue que la Palestine remplit tous les critères énoncés dans la Charte des Nations Unies pour être Membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle mérite de devenir Membre de plein droit de l'Organisation. Parallèlement, il nous faut œuvrer en faveur d'une solution qui préserve le droit d'Israël à exister et garantisse la paix et la stabilité à long terme pour son peuple.

Nous venons d'entamer une nouvelle année, et pourtant la paix entre Palestiniens et Israéliens continue de se faire attendre. L'Afrique du Sud regrette que depuis le 23 septembre 2011, date à laquelle le Quatuor s'est engagé à aider les parties à aller de l'avant dans le processus de paix, aucun progrès palpable n'ait été enregistré.

Nous remercions le Quatuor de tous les efforts qu'il a consentis ces deux derniers mois, notamment l'organisation de réunions, malheureusement séparées, avec les parties. Nous appuyons aussi l'appel du Quatuor exhortant les parties à entamer des négociations directes immédiatement et sans conditions préalables et à formuler des propositions sur les frontières et la sécurité. La présentation par la Palestine de propositions sur ces questions est emblématique de son attachement à un règlement rapide et pacifique du conflit avec son voisin. Inversement, il est regrettable qu'Israël n'ait pas répondu à l'appel du Quatuor et n'ait formulé aucune proposition sur ces mêmes questions.

Ma délégation accueille également avec satisfaction les efforts de la Jordanie pour tenter de relancer les pourparlers de paix directs. On ne peut qu'espérer que ces discussions donneront des résultats positifs et aboutiront au lancement de négociations directes sérieuses entre les deux parties.

Il est peut-être opportun qu'à l'instar de la communauté internationale nous nous posions quelques questions et nous demandions si l'heure n'est pas venue d'évaluer l'efficacité du modèle du Quatuor, et ce que le Conseil de sécurité peut faire de plus pour aider les parties à reprendre les négociations et à parvenir à une paix durable.

Ce qui est préoccupant c'est que malgré les tentatives de relancer les négociations, les perspectives de pourparlers directs semblent nulles, et ce, parce que le Gouvernement israélien persiste dans ses actes d'agression, notamment la poursuite de la politique d'implantation de colonies illégales, la démolition de maisons, les fouilles illégales de sites religieux et les restrictions imposées à la population palestinienne en

matière d'accès et de circulation. Il convient de noter qu'en plein milieu des efforts pour relancer le processus de paix, Israël a continué de publier des appels d'offre pour la construction de nouvelles implantations illégales, y compris le 3 janvier, jour où les parties ont entamé leur série de rencontres en Jordanie. Ces activités illégales font douter de la sincérité d'Israël en tant que partenaire de paix, surtout depuis que les implantations ont entraîné le morcellement de la Cisjordanie et l'isolement de Jérusalem du reste des territoires palestiniens occupés, hypothéquant la faisabilité d'un État palestinien d'un seul tenant.

Il s'agit là d'actes antagoniques qui font de la solution des deux États, à laquelle appelle la communauté internationale, un rêve lointain, voire une chimère. Il incombe au Conseil de sécurité de prendre des mesures contre ces activités qui sont contraires au droit international, y compris aux résolutions du Conseil. La dernière fois que le Conseil a essayé d'agir contre les colonies de peuplement remonte à février 2011, et nous n'avons alors pas réussi à être à la hauteur de nos responsabilités, bien que nous fussions tous d'accord sur le fait que les colonies de peuplement sont illégales.

Un autre fait troublant est l'escalade de la violence de la part des colons dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a signalé dernièrement que les attaques de colons contre des civils palestiniens ont augmenté d'au moins 50 %. Les attaques menées par des colons contre des civils, la profanation de mosquées et d'églises et la destruction de biens, notamment l'abattage d'oliviers, sont autant d'actes qu'il faut condamner sans ambiguïté. Il est indispensable que le Gouvernement israélien, en tant que Puissance occupante, empêche de tels actes de violence et prenne des mesures contre ceux qui les perpètrent. Le fait que le Gouvernement israélien ne se soit pas attaqué au problème de la violence des colons a conduit à une situation d'impunité qui, selon le BCAH, encourage de nouvelles violences et compromet la sécurité physique et les moyens de subsistance des Palestiniens.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'accord sur l'échange de prisonniers, mesure qui, nous l'espérons, permettra de renforcer la confiance. Nous réaffirmons qu'il s'agit d'un pas positif vers une coopération plus resserrée entre Israël et la Palestine qu'il convient de mener à bien et sur lequel il faudra faire fond. S'agissant des prisonniers restants, nous exhortons le Gouvernement israélien à honorer ses obligations en vertu du droit international humanitaire et à garantir leur sûreté, à permettre aux membres de leur famille de leur rendre visite et à respecter leurs droits fondamentaux.

L'Afrique du Sud a toujours maintenu que l'avenir de la Palestine dépendait en grande partie de l'unité de son peuple. Le Printemps arabe augure bien de la lutte des Palestiniens. À cet égard, nous encourageons les Palestiniens à tirer parti du nouveau contexte régional et à s'efforcer à plus d'unité entre les différents groupements politiques. Nous exhortons en particulier le Hamas et le Fatah à mettre en œuvre l'accord de réconciliation du Caire et à consolider collectivement les acquis obtenus par le peuple palestinien. Ayant tiré les enseignements de notre propre expérience, nous pensons que l'unité entre Palestiniens est essentielle à une réconciliation à long terme et à une paix durable en Palestine.

S'agissant de la situation à Gaza, l'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée par le blocus continu imposé par Israël. Nous sommes d'accord avec l'appel lancé par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, après sa visite à Gaza l'année dernière, où elle demandait que soit mis fin à cette situation humanitaire créée par l'homme et prolongée, par le biais de la levée du blocus imposé à Gaza. Le blocus et les restrictions qu'il impose représentent une violation du droit international humanitaire, y compris l'article 23 de la quatrième Convention de Genève, et sont contraires à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle s'est exprimée dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2003) et 1860 (2009). La violence et les attaques à la roquette contre Israël en provenance de Gaza sont également une source de préoccupation et doivent être condamnées. Il s'agit d'actions aveugles, qui ne font en aucun cas progresser la cause légitime des Palestiniens.

S'agissant de la Syrie, l'Afrique du Sud a pris note des conclusions de la réunion ministérielle de la Ligue des États arabes en date du 22 janvier. Nous nous félicitons de la décision de la Ligue de prolonger sa mission d'observation et des efforts qu'elle déploie pour parvenir à un règlement pacifique de la situation. Nous demeurons profondément préoccupés par la violence continue dont se rendent responsables toutes les parties, y compris la vague récente d'attentats à la

voiture piégée et les pertes humaines et blessures qui en sont résultées. L'Afrique du Sud souligne que l'objectif principal est la fin de la violence en Syrie. Nous réaffirmons que tout règlement de la crise syrienne doit être à l'initiative de la Syrie, sur la base d'un dialogue national véritable, dépourvu de toute forme d'intimidation et libre d'ingérence extérieure. Ma délégation a également pris note du projet de résolution présenté par la Fédération de Russie, et nous continuerons de participer de façon constructive aux négociations sur ce texte.

Pour terminer, nous sommes convaincus que les événements actuels dans le monde arabe influeront indubitablement sur ce qu'il adviendra du conflit israélo-palestinien et plus généralement le conflit arabo-israélien. Il est aujourd'hui plus clair que jamais, dans notre recherche d'une solution à la question palestinienne, que nous ne devons pas perdre de vue la question régionale globale à laquelle est inextricablement lié le sort de la Palestine. Nous appelons par conséquent le Conseil et les autres parties prenantes à accélérer les efforts en vue d'un règlement global de la crise du Moyen-Orient, y compris sur les volets libanais et syrien.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte intégral et d'en prononcer une version abrégée lors de leur intervention.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés en un moment charnière pour les efforts du Conseil de sécurité aux fins d'un règlement de la situation au Moyen-Orient. Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous remercier au nom du Mouvement de présider en personne la présente séance du Conseil de sécurité, et remercier également le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Taranco de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Le Mouvement des pays non alignés demeure fermement convaincu qu'il est urgent que la communauté internationale renouvelle sa volonté d'agir collectivement afin de respecter son engagement de longue date en faveur de la solution du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, en vertu du droit international et du mandat bien établi du processus de paix. La solution de consensus à laquelle nous devons parvenir sur le plan international est l'indépendance d'un État de Palestine, ayant pour capitale Jérusalem-Est. Une action sérieuse et opportune doit être immédiatement entreprise par la communauté internationale, car la période pendant laquelle la solution à deux États peut être mise en œuvre sur la base des frontières du 4 juin 1967 est sur le point de se refermer.

Il est regrettable que tous les efforts sérieux déployés jusqu'à présent par les parties internationales et régionales, y compris les dernières initiatives en date du Quatuor, exposées dans sa déclaration du 23 septembre 2011 (voir SG/2178), et le calendrier qu'il a fixé, et qui arrive à échéance le 26 janvier 2012, de même que les efforts appréciables déployés par la Jordanie pour relancer les négociations entre les deux parties, n'aient pas obtenu les résultats escomptés, en raison du refus d'Israël de respecter les paramètres clairs et connus de tous et de l'insistance avec laquelle la Puissance occupante continue d'introduire illégalement et agressivement des modifications de fait sur le terrain.

Les actions d'Israël sont en totale contradiction avec la solution à deux États et avec ce qu'il affirme lorsqu'il dit accepter la solution, accepter la déclaration du Quatuor et la Feuille de route, et chercher réellement à mettre fin au conflit. Tout au contraire, les mesures illégales prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, en particulier sa campagne généralisée et illégale de peuplement, ont pour résultat d'asseoir ses presque 45 années d'occupation et de prolonger le conflit et l'injustice.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés rappelle que les négociations sur le statut permanent, qu'accompagnaient les plus grands espoirs, à leur commencement, en septembre 2010, sous les auspices du Président des États-Unis, Barack Obama, et avec la participation du Quatuor, de l'Égypte et de la Jordanie, et qui visaient à parvenir à un accord dans l'année, sont retombées au point mort à peine quelques semaines plus tard en raison du refus d'Israël de renouveler son

moratoire sur les activités de peuplement, de cesser sa campagne de peuplement illégale et de respecter les paramètres de négociation approuvés au niveau international, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route.

Tout en prétendant coopérer avec le Quatuor, Israël a continué de violer quotidiennement l'obligation qu'il a en vertu de la Feuille de route de cesser toute activité de peuplement, y compris dans le cadre de la croissance naturelle, et de démanteler tous les avant-postes de colonies. En conséquence, la crédibilité d'Israël en tant que partenaire de paix est entachée d'un grave doute et, ce qui est encore plus dangereux, la formule prévoyant deux États, qui est la solution la plus viable de tout règlement de paix global, s'en trouve gravement menacée.

Le Mouvement des pays non alignés condamne la poursuite des activités de peuplement illégales d'Israël, sous toutes leurs manifestations, ainsi que les nombreuses autres politiques et pratiques illégales qu'Israël continue de mettre en œuvre sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et appelle à leur cessation totale et immédiate. Le Mouvement des pays non alignés souligne que toutes ces tentatives illicites de modification de la composition démographique, du caractère et du statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont toujours rejetées et non reconnues par la communauté internationale. Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour que soient mises en œuvre ses nombreuses résolutions à cet égard et pour que des efforts sérieux soient déployés afin qu'Israël, la Puissance occupante, réponde de ses violations du droit international, y compris le droit international humanitaire et des droits de l'homme.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés appelle à la mise en œuvre immédiate des recommandations faites par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Mme Valerie Amos, dans son récent exposé au Conseil de sécurité, le 18 janvier, concernant la situation humanitaire sur le territoire palestinien occupé, et tendant à examiner en particulier les graves conséquences qu'a la politique de peuplement d'Israël sur le peuple palestinien et son territoire. La colonisation illégale par Israël des territoires occupés, les déplacements qu'il inflige à la population civile palestinienne et son imposition de formes barbares de punition collective continuent d'accroître les souffrances humanitaires au sein de la population palestinienne, de la plonger davantage dans la désespérance et le désespoir, de fragmenter le territoire et de porter atteinte à sa contiguïté et à son intégrité, tout en intensifiant les tensions et l'instabilité. Il s'agit d'une situation grave qui devrait sérieusement préoccuper le Conseil de sécurité, compte tenu de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte.

Le Mouvement des pays non alignés estime que ces mesures illégales non seulement sapent les efforts de paix et entravent la reprise de négociations directes et crédibles, mais qu'en outre, si elles ne cessent pas et ne sont pas annulées immédiatement, elles rendront physiquement impossible la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967. Les annonces, au cours des derniers mois, concernant la construction de milliers de logements supplémentaires, notamment à Jérusalem-Est occupée et aux alentours, la poursuite des destructions par Israël de maisons et de propriétés palestiniennes et les tentatives sournoises du Gouvernement israélien de légitimer ses plans illégitimes de colonisation exigent une action urgente de la communauté internationale, et plus précisément du Conseil de sécurité, pour préserver la solution des deux États à ce conflit. Il faut envoyer un message fort condamnant la poursuite par la Puissance occupante de ses activités de peuplement, d'annexion et d'occupation, et appuyant la paix, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. L'avenir de ces deux peuples et de toute la région dépend de ce message.

Le Mouvement appelle donc de nouveau le Conseil à agir et à exiger qu'Israël, Puissance occupante, respecte ses obligations juridiques, sans exception. On ne doit pas tolérer des prétextes vides de sens et des justifications illogiques pour des mesures illégales. Il est grand temps de mettre un terme à l'impunité qui n'a que trop duré, au détriment de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. C'est pourquoi le Mouvement estime que cet appel au respect des obligations doit être étayé par des mesures crédibles, conformément aux obligations du Conseil en vertu de la Charte, et du fait qu'il est clair que la Puissance occupante continue d'entraver délibérément la réalisation de la paix et de la sécurité dans notre région. Il faut forcer Israël à se conformer sans délai à toutes ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Feuille de route. C'est le

seul véritable moyen de faire des progrès en vue de la reprise des négociations directes et d'un règlement pacifique du conflit sur la base de la solution des deux États.

En ce qui concerne la grave situation humanitaire qui règne dans la bande de Gaza, le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de contraindre Israël, Puissance occupante, à lever totalement son blocus illégal, conformément à ses obligations en vertu du droit international, de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU. Les États Membres doivent continuer à exiger fermement que cette situation inacceptable et insoutenable cesse, car elle continue d'infliger de profondes souffrances aux Palestiniens et de nuire aux efforts déployés aux niveaux régional et international pour promouvoir la paix.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour exprimer son appui aux efforts de réconciliation déployés par les Palestiniens, qui se poursuivent sous l'égide de l'Égypte. Nous espérons que l'unité des Palestiniens sera bientôt rétablie dans l'intérêt des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien. Le Mouvement des pays non alignés se réjouit à cette perspective et attend avec intérêt la tenue prochaine des élections législatives et présidentielle palestiniennes.

Les membres du Mouvement partagent l'espoir que chaque nouvelle année suscite dans le monde. Nous espérons que cette année sera celle qui apportera finalement la paix et la justice aux Palestiniens et marquera la fin du conflit israélo-palestinien sous tous ses aspects. Nous sommes convaincus que la réalisation de la solution des deux États au conflit exige le respect du droit international et des résolutions de l'ONU. Nous soutenons que le Conseil de sécurité a un rôle de chef de file à jouer à cet égard, et qu'il doit le remplir.

Le Conseil de sécurité doit exiger d'Israël qu'il honore ses obligations juridiques. Il doit aussi aider les parties en établissant des paramètres clairs, consacrés par ses propres résolutions, en vue de négociations de paix qui permettront effectivement de réaliser la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967, garantissant ainsi l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et tous ses voisins.

Les États Membres de l'ONU, dans leur ensemble, ont aussi un rôle crucial à jouer pour faire respecter le droit international et les résolutions de l'ONU et pour promouvoir un règlement pacifique du conflit. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés reste convaincu que les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève feraient une contribution importante si elles s'employaient concrètement à faire appliquer la Convention dans le territoire palestinien occupé. En conséquence, à la demande du Mouvement, le 16 janvier, le Président du Bureau de coordination a adressé une autre lettre à la Suisse, en sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève, lui demandant de prendre des mesures, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en vue de la convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes à cette fin.

À l'heure où la solution des deux États est mise à rude épreuve et devrait être renforcée, nous rappelons la demande d'admission à l'ONU présentée par la Palestine le 23 septembre 2011. Nous attendons une décision du Conseil de sécurité reconnaissant les droits légitimes et historiques du peuple palestinien et contribuant aux efforts de paix. En effet, nous sommes à un moment critique et nous devons tout mettre en œuvre collectivement pour éviter que la situation ne se déstabilise davantage et que ce conflit tragique et destructeur ne se poursuive, et pour promouvoir la paix, la justice et la sécurité.

Pour ce qui est du Liban, le Mouvement des pays non alignés condamne les violations actuellement commises par Israël à l'encontre de la souveraineté libanaise, ainsi que la récurrence d'infractions graves à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à appliquer à la lettre la résolution 1701 (2006) pour en finir avec la fragilité actuelle et éviter la reprise des hostilités.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et décisions prises par Israël, Puissance occupante, ou qu'il envisage de prendre, en vue de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures israéliennes destinées à y imposer sa juridiction et sa gestion sont nulles, non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981), et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin

1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Pour terminer, et à titre national, je voudrais dire qu'il est tout à fait regrettable que l'Ambassadeur Ron Prosor, Représentant permanent d'Israël, que je connais depuis de nombreuses années et à divers titres, ait choisi de qualifier de conflits les soulèvements des peuples arabes, y compris dans mon propre pays, l'Égypte, pour réclamer la démocratie, le respect des droits de l'homme et leurs libertés fondamentales. Il est aussi regrettable qu'il ait pris pour prétexte les soulèvements arabes pour justifier la poursuite par Israël de son occupation du territoire palestinien et d'autres territoires arabes occupés. Je voudrais dire à l'Ambassadeur Prosor, pour lequel j'ai le plus grand respect, que les vents de la liberté dans mon pays et dans de nombreux pays arabes ne feront que renforcer notre détermination à appliquer une solution juste et globale au conflit israélo-palestinien, mais une solution qui doit être négociée entre partenaires égaux. Le slogan souvent scandé par la délégation israélienne selon lequel Israël est la seule démocratie au Moyen-Orient ne tiendra plus longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue. C'est pour nous un grand honneur de vous voir présider la présente séance du Conseil. Je voudrais également remercier les nouveaux membres qui siègent au Conseil depuis le début de cette année. Par ailleurs, je tiens à remercier M. Fernandez-Taranco de son exposé très complet et souligner le rôle de chef de file que l'ONU doit jouer dans le règlement du conflit au Moyen-Orient. À cet égard, nous saluons la récente visite du Secrétaire général au Liban – le premier voyage de son nouveau mandat – à l'occasion de laquelle il a réaffirmé son attachement à la souveraineté et la sécurité du Liban, aux aspirations des peuples arabes et à la paix et à la stabilité dans la région.

Le Liban s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'aux déclarations qui seront faites au nom de l'Organisation de coopération islamique et du Groupe des États arabes.

Dans sa déclaration du 23 septembre, le Quatuor a réitéré les obligations des deux parties qu'il a appelées à s'abstenir de tout acte de provocation (voir SG/2178). Mais moins d'une semaine plus tard, les autorités israéliennes ont approuvé la construction de 1 100 logements dans la colonie de Gilo sur des terres expropriées du village palestinien de Beit Jala. En moins d'un mois, les mêmes autorités israéliennes ont approuvé la construction de 2 610 logements dans la colonie de Givat Hamatos sur des terres annexées illégalement de Beit Safafa et de Bethléem, continuant ainsi à encercler Jérusalem-Est et à la couper du reste de la Cisjordanie.

Au cours des quatre derniers mois, Israël a réussi à étendre ses activités de peuplement à un rythme sans précédent. En novembre 2011, le Gouvernement israélien a annoncé des plans pour la construction de 2 000 logements dans les colonies de Ma'ale Adumim et du bloc de Gush Etzion. Au même moment, préjugeant de manière unilatérale du résultat de négociations, le Premier Ministre israélien déclarait que ces nouvelles zones « continueront, dans le cadre de tout accord futur, de faire partie intégrante d'Israël ».

En décembre dernier, le Gouvernement israélien a annoncé la construction de 130 nouveaux logements dans la colonie de Gilo, ainsi que des plans en vue de la construction d'un « complexe touristique » dans le quartier de Silwan de Jérusalem-Est occupée. Ce mois-ci, le Gouvernement israélien a fait trois nouveaux appels d'offres pour la construction de 300 autres logements dans Jérusalem-Est occupée, dans les colonies de Pisgat Ze'ev et Har Homa.

D'après le dernier rapport de Human Rights Watch, publié hier à peine, au 1er novembre, les autorités israéliennes avaient détruit 467 logements palestiniens et autres bâtiments en Cisjordanie, y compris à Jérusalem, et déplacé 869 personnes, ce qui veut dire qu'à ce rythme, Israël aura déplacé de force en 2011 plus de Palestiniens que durant toute autre année depuis que l'ONU a commencé à collecter des chiffres cumulatifs. Les Israéliens ont également déraciné et brûlé des centaines d'oliviers et d'amandiers à Ramallah, Bethléem et Hébron.

À Jérusalem-Est, les bulldozers israéliens ont démoli des structures palestiniennes pour construire un parking pour les colons du quartier de Silwan, et rasé un terrain de jeu appartenant à une université palestinienne pour établir ce qu'ils appellent une université israélienne sur la sécurité nationale à Al-Sawwanah. En outre, des colons armés ont attaqué et blessé des civils palestiniens, dont de nombreux enfants, comme l'indiquent les rapports du Bureau de

la coordination des affaires humanitaires (BCAH) qui signale qu'en 2011, cinq Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués, et plus de 1 000 blessés par des colons israéliens ou par les forces de sécurité dans le cadre d'incidents liés directement ou indirectement aux colonies de peuplement. Ce mois de janvier, un colon a tué d'un coup de feu un garçon de 15 ans près du village palestinien de Safa.

Le BCAH signale également qu'en 2011, des colons israéliens illégaux ont saccagé plus de 10 000 oliviers palestiniens, tandis que les forces d'occupation israéliennes détruisaient plus de 90 puits et citernes dans l'ensemble de la Cisjordanie.

Le BCAH note également que 90 % des enquêtes de la police israélienne sur des incidents impliquant des violences de la part des colons au cours des six dernières années ont été classées sans qu'il y ait inculpations. Dans son dernier exposé au Conseil, la Coordonnatrice des Nations Unies pour les affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, signalait que la violence des colons en 2011 avait augmenté de 40 % par rapport à 2010, et de 165 % par rapport à 2009.

C'est la réalité des activités de peuplement israéliennes, qui constituent des violations flagrantes des principes et des dispositions du droit international – les mêmes principes et dispositions que l'Organisation a été créée pour protéger et défendre, comme l'indique la Charte. Dans la résolution 446 (1979), le Conseil de sécurité a réaffirmé que la quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Cette résolution déterminait également que :

> « la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient ». (*résolution 446 (1979), par. 1*)

Le Conseil est parvenu à cette conclusion il y a des décennies, et des douzaines de résolutions de l'Assemblée générale ont réitéré que les activités de peuplement dans les territoires arabes occupés en 1967 étaient illégales et illégitimes et constituaient un obstacle à la paix.

De plus, l'avis consultatif de juillet 2004 de la Cour internationale de Justice sur le mur concluait également que « les colonies de peuplement installées par Israël dans le territoire palestinien occupé (y compris Jérusalem-Est) l'ont été en méconnaissance du droit international » (*A/ES-10/273, par. 120*).

Est-il nécessaire ici que nous rappelions que la Feuille de route élaborée par le Quatuor et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003), exige d'Israël qu'il gèle « toutes les activités d'implantation de colonies (y compris l'expansion naturelle des colonies) » (*S/2003/529, annexe*). Elle exige également qu'Israël « démantèle immédiatement les colonies avancées établies depuis mars 2001 » (ibid.).

Ce sont les principes et les dispositions du droit international et des résolutions de l'ONU sur les colonies de peuplement. Mais ce sont les mêmes principes et dispositions dont Israël continue de faire fi et qu'il défie au point que le nombre de colons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie dépasse aujourd'hui les 517 000.

Une paix durable dans notre partie du monde doit être une paix générale et juste fondée sur les principes du droit international et sur les résolutions de l'ONU. En conséquence, il faudra aussi qu'Israël se retire intégralement du Golan syrien occupé derrière la ligne de démarcation du 4 juin 1967, ainsi que des autres terres occupées du Sud-Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, de vous voir présider la présente séance. Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Taranco, pour son exposé très complet. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leurs déclarations.

L'exposé a mis en lumière les nombreuses incertitudes et difficultés que connaît le Moyen-Orient. Au milieu de ce scénario, les contacts établis entre les représentants palestiniens et israéliens en Jordanie laissent entrevoir une lueur d'espoir qu'il faut encourager. Le Brésil reconnaît et salue l'immense effort politique consenti par les Palestiniens pour participer à ces pourparlers et faire des propositions concrètes. Nous saluons l'Autorité palestinienne pour ses efforts concrets et appréciables en faveur de la paix, preuve de sa vision, de sa volonté politique et de

sa détermination à réaliser la paix par la voie de la négociation.

Le geste des Palestiniens n'a pas encore suscité la même audace de la part d'Israël que nous engageons instamment à établir des contacts constructifs. Nous encourageons vivement Israël à présenter sans tarder de véritables propositions sur les frontières et la sécurité, conformément aux échéances fixées par le Quatuor (voir SG/2178).

Les activités de peuplement israéliennes sont contraires au droit international et constituent l'obstacle le plus important à la paix. Les autorités israéliennes elles-mêmes sont confrontées à des problèmes de sécurité émanant de l'environnement contreproductif créé par les colonies de peuplement. La violence des colons contre des citoyens palestiniens et leurs biens est une expression manifeste de la violence silencieuse mais indéniable inhérente à la construction même de ces colonies.

Nous ne pouvons pas espérer qu'une culture de paix prenne racine au milieu des colonies de peuplement, des démolitions, des attaques et des expulsions qui sont la règle. La communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier ont des responsabilités évidentes à assumer. Il faut condamner sans équivoque les activités de peuplement. Nous ne pouvons pas laisser les principes mêmes des négociations de paix être renversés sur la tête et devenir une incitation logique à d'autres appropriations et à la modification unilatérale des réalités sur le terrain, notamment autour de Jérusalem-Est.

Nous appelons de nouveau Israël à mettre fin à toutes les activités de peuplement. Il ne s'agit pas d'une concession à faire au cours des négociations, mais d'une obligation à respecter aux termes des diverses résolutions du Conseil de sécurité et du droit international.

Nous nous félicitons que la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos, ait fait la semaine dernière au Conseil un exposé sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Les exposés périodiques présentés par le Secrétariat sont extrêmement utiles aux membres du Conseil et à l'ensemble des États Membres.

Cependant, le Conseil devrait aller plus loin et recourir à d'autres moyens diplomatiques qui lui permettraient véritablement de s'acquitter des responsabilités que lui a confiées le Charte face à cette question qui est probablement la plus difficile à laquelle nous soyons confrontés en matière de paix et de sécurité internationales. Il est urgent qu'il contribue davantage à la recherche d'une solution au conflit. Pour commencer, nous proposons que le Quatuor présente régulièrement au Conseil des rapports détaillés sur ses progrès ou son absence de progrès. Nous nous félicitons par ailleurs que le Secrétaire général ait décidé de se rendre en Palestine début février. Nous attendons avec intérêt d'entendre ce que le Secrétaire général aura à dire à son retour et nous espérons que nous continuerons à nous pencher sur la terrible situation des Palestiniens vivant sous occupation.

S'agissant de la situation à Gaza, je tiens à indiquer que le Brésil a décidé de faire don de 7,5 millions de dollars pour financer des activités de reconstruction menées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Cette contribution est un témoignage de solidarité du Brésil avec la population de Gaza. Elle s'ajoute aux projets déjà mis en œuvre en Palestine avec l'appui du Fonds créé par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBAS). Avec nos partenaires du groupe IBAS, nous continuerons de demander la levée immédiate et urgente du blocus inhumain imposé à 1,5 million d'êtres humains à Gaza.

Le Brésil demeure profondément préoccupé par la situation en Syrie. Nous allons continuer de suivre de près la mise en œuvre des importants engagements pris par le Gouvernement syrien auprès de la Ligue des États arabes, notamment celui de laisser les médias étrangers entrer dans le pays. Nous condamnons la poursuite des violences. La priorité absolue reste de mettre immédiatement et totalement fin à la violence. Le recours à la lutte armée ne rapprochera ni la Syrie ni la région de la réalisation des aspirations légitimes à la démocratie, à la liberté et à l'égalité des chances dans le domaine socioéconomique.

Parallèlement, l'arrêt complet de la répression politique et le plein respect des libertés fondamentales sont absolument indispensables pour que les réformes soient réellement crédibles et efficaces. Nous suivons très attentivement les efforts déployés par la Ligue arabe pour aider à trouver une solution pacifique et négociée à la situation actuelle en Syrie. Notre organisation continue de jouer un rôle primordial pour garantir que cette solution sera le fruit d'un processus

politique pris en main par les Syriens eux-mêmes. Le meilleur moyen pour le Conseil de sécurité d'être utile est de s'exprimer de manière claire et unanime contre la violence et pour un tel processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 35.